

Compte Administratif Rapport d 'activité

2015

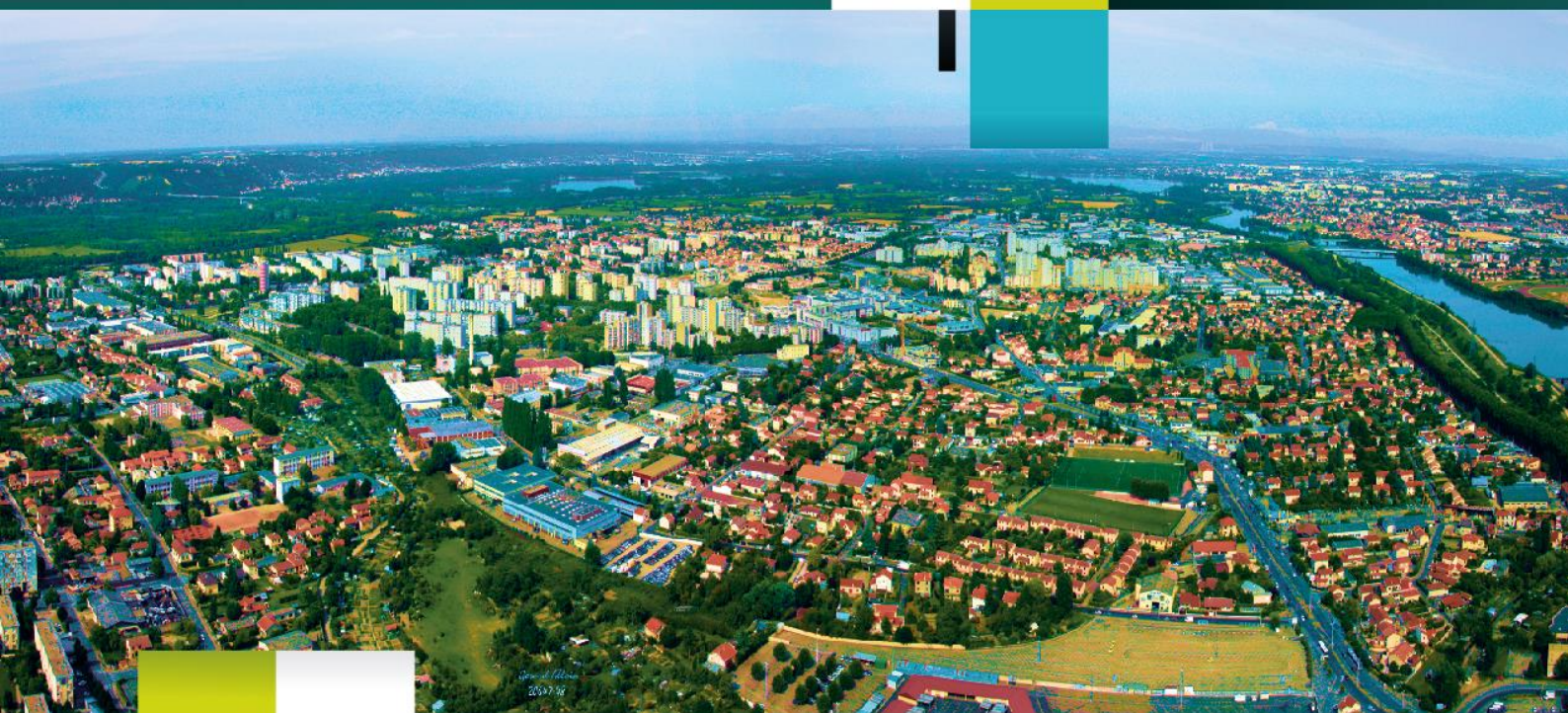




Table des matières

Table des matières	1
Avant-propos	2
Compte administratif 2015	7
Le budget principal de la Ville.....	7
La section de fonctionnement.....	7
La section d'investissement.....	15
La dette	20
Les budgets annexes	23
Le Planétarium.....	23
La Maison des fêtes et des familles	24
La Télésurveillance	24
Les budgets annexes médico- sociaux	25
La résidence Ambroise Croizat	25
Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	26
Rapport d'activité 2015	
L'Éducation.....	24
La Petite Enfance.....	25
Sport, Jeunesse, Culture.....	36
Action Sociale	51
Vie associative et Démocratie participative	54
Aménagement du territoire et Développement économique.....	60
Hygiène, Santé et Salubrité publiques	69
Sécurité et Tranquillité publique	71
La modernisation des services aux usagers	74
Prospectives	77



Le Compte administratif fait le bilan comptable de l'année civile écoulée, ici, 2015.

Il donne à voir la gestion et l'utilisation de l'argent public perçu par notre Collectivité : une transparence obligatoire fixée par le code général des collectivités territoriales et nécessaire pour l'information de chaque citoyen Vaudais.



Ce document expose les opérations exactes et réelles qui découlent des décisions prises lors des Conseils municipaux, soit à l'unanimité, soit à la majorité.

Leurs retransmissions montrent les débats, les choix, les délibérations et les rapports adoptés. Je vous invite d'ailleurs à les visionner (en direct ou en différé) sur le site de la Ville : www.vaulx-en-velin.net

Associer ce rapport budgétaire avec les images des Conseils 2015 donne une idée vraie, complète et précise des actes de vos élus et de l'usage fait des contributions, des dotations, des subventions dont dispose la Ville. Cela ne manquera pas de trancher avec les procès d'intention systématiques ou les postures irresponsables de la partie de l'opposition la plus amnésique.

Faire le choix de la vérité budgétaire, de la vérité des actions menées, est conforme à nos engagements et respecte les Vaudais.

Ce bilan 2015 correspond à la première année de plein exercice de l'équipe d'Hélène GEOFFROY et au premier budget pensé, établi et adopté par notre majorité.

Élaboré fin 2014, il tient compte de la situation financière trouvée. Toutefois, l'exécutif municipal a pu dégager des capacités d'investissements, améliorer le service rendu à l'utilisateur et maîtriser les dépenses.

Toute politique a un coût. Nous avons dû faire un effort pour mettre un terme à un "urbanisme" de densification à outrance. Tous les excès n'ont pu être stoppés à temps mais certains ont été réduits sensiblement et les promoteurs consultent désormais aussi les Conseils de Quartier dont la démarche de respect du Patrimoine, de la nature du lieu et de la qualité du bâti s'inscrit dans les orientations nouvelles.

Si, par définition, la fin d'une année clôt l'exercice budgétaire, pour autant des opérations se poursuivent et restent à terminer, voire à réaliser.

C'est la raison pour laquelle, à ce résultat comptable, nous annexons un rapport qui détaille et explique les activités des services municipaux dans leur contenu et leur continuité, y compris lorsqu'elles sont à cheval sur deux années civiles : par exemple une année scolaire, une saison sportive ou culturelle...

Vous trouverez la traduction financière 2015 de nos priorités et des nouveautés (Education, Sport, Culture, Enfance, Urbanisme, Travaux, Démocratie participative, Numérique...) et de l'action des services municipaux dont nous poursuivons la modernisation et la réorganisation pour mieux servir les Vaudais.

Pierre DUSSURGEY

Maire

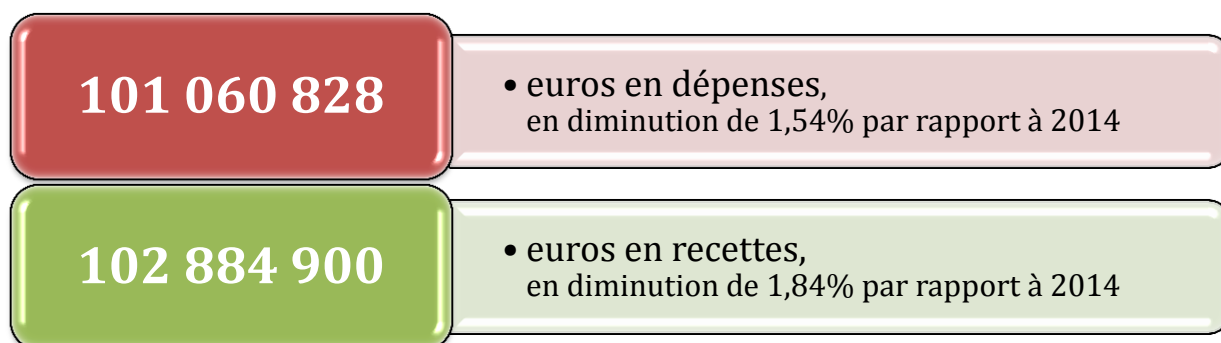
A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by the letters 'S' and 'r'.



➔ Le budget principal de la Ville

Pour la mandature 2014-2020, il a été décidé de ne pas augmenter les taux municipaux de la fiscalité, de maîtriser la dette, et de réaliser un programme d'investissement supérieur à 112 millions d'euros. Ceci implique un suivi particulier de la section de fonctionnement, de façon à garantir l'équilibre financier de long terme de la collectivité.

Les montants cumulés du budget principal de la ville (comprenant les dépenses et recettes réelles, mais aussi les écritures comptables et les engagements qui donneront lieu à des réalisations en 2016) pour l'année 2015 s'élèvent à :



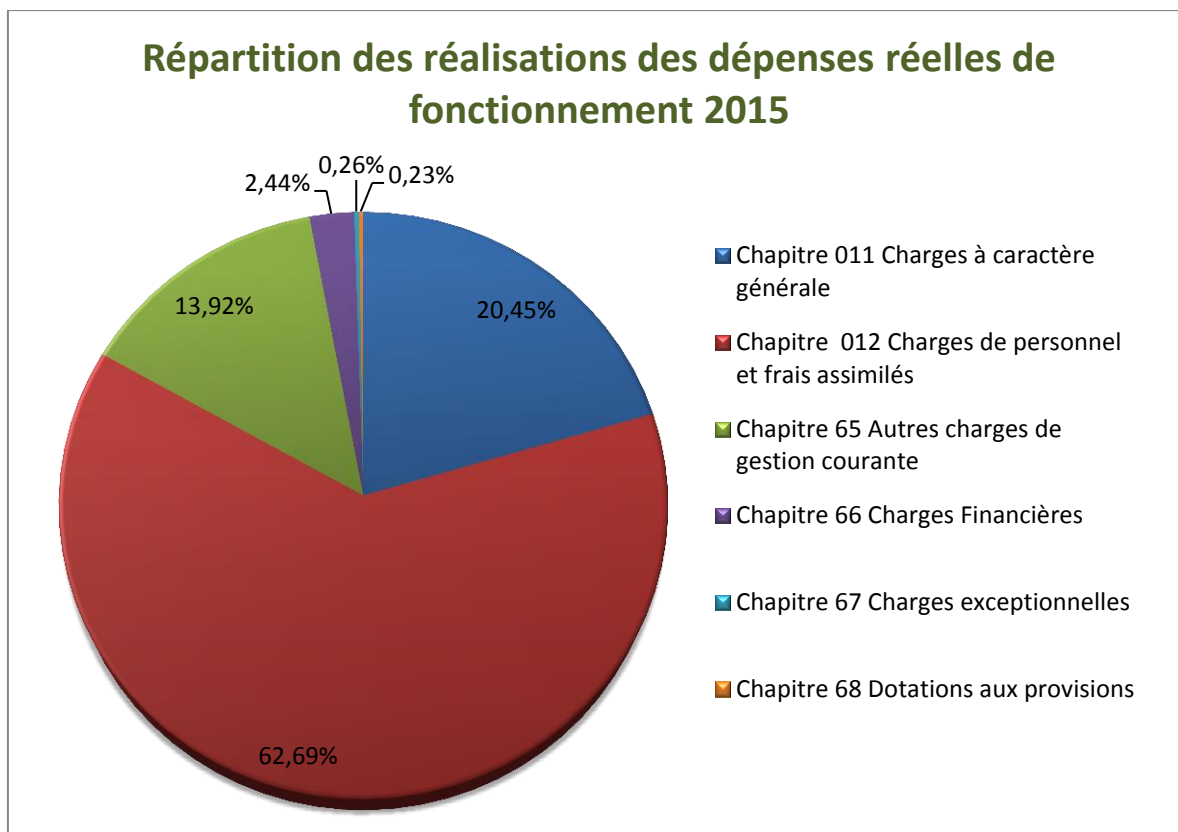
Ceci donne lieu à un résultat positif de 1,8 million d'euros, qui sera repris dans les comptes du budget 2016.

La section de fonctionnement

Le total de la section de fonctionnement s'élève à 71 711 702,07 euros en dépenses (+1,24% par rapport au compte administratif 2014) et 79 656 620,88 euros en recettes (+5,56% par rapport au compte administratif 2014).

➡ Les dépenses de fonctionnement :

Les réalisations des dépenses réelles de fonctionnement pour 2015 s'élèvent à **69 058 261,37€ euros** et se répartissent par chapitres budgétaires de la façon suivante :



On observe la prééminence des dépenses du chapitre 012 (charges de personnel), qui représentent plus de 62% des dépenses de fonctionnement. Ceci traduit la gestion de plusieurs services en régie directe, ainsi que l'importance des missions de proximité dans les actions conduites par la ville.

La comparaison avec le compte administratif 2014 donne lieu aux chiffres suivants :

	CA 2014	CA 2015	Ecart
Chapitre 011 Charges à caractère général	14 109 337,33 €	14 124 720,96 €	0,11%
Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés	42 003 368,20 €	43 294 967,59 €	3,07%
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	9 475 483,25 €	9 611 161,92 €	1,43%
Chapitre 66 Charges financières	1 824 624,72 €	1 688 034,06 €	-7,49%
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	55 341,87 €	177 665,46 €	221,03%
Chapitre 68 Dotations aux provisions	1 360 120,34 €	161 711,38 €	-88,11%
TOTAL	68 828 275,71 €	69 058 261,37 €	0,33%

Au global, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est quasi-nulle (0,33%). Ceci provient notamment de la maîtrise des dépenses à caractère général, et des diminutions plus conjoncturelles sur les charges financières de la dette (niveau des taux d'intérêt) et les dotations aux provisions.

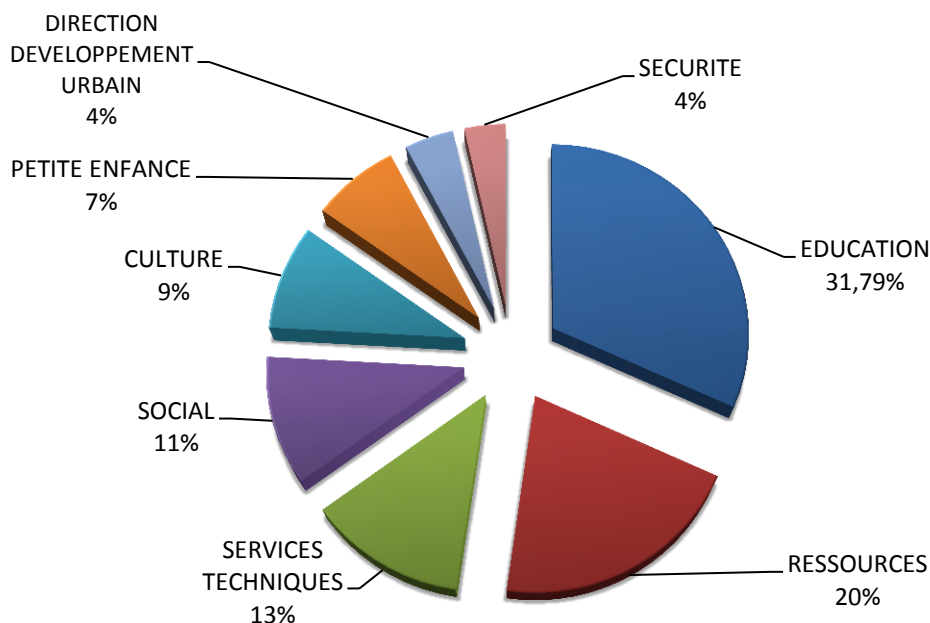
Le détail des dépenses de fonctionnement de l'année 2015

Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Ces dépenses représentent 62,69% des dépenses réelles de fonctionnement. C'est de loin le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement.

31,79% des dépenses dites de « rémunération » sont consacrées au secteur de l'éducation, premier poste de dépenses en personnel. Cela s'explique par le choix de la municipalité sur la priorité numéro un, de maintenir une ATSEM par classe, ainsi que par la mise en place des rythmes scolaires, afin de garantir un service public de qualité. Ces éléments ont entraîné une augmentation de 3,07% par rapport au réalisé de l'année 2014.

Dépenses de personnel (rémunérations) par secteurs CA 2015



Les services ressources regroupent l'essentiel des services centraux de la ville (population/état civil, entretien des locaux, DRH, service financier, communication, personnel administratif, etc...) et représentent 20% de la masse salariale. Viennent ensuite les services techniques (13%), qui regroupent les régies d'entretien des espaces publics, des espaces verts et des bâtiments. Au sein des dépenses de personnel, le premier poste de dépenses est constitué des rémunérations et des

charges (cotisations à l'URSSAF, aux caisses de retraite, etc...). A cela s'ajoutent les frais de formation (cotisation au CNFPT notamment pour la formation des agents), ainsi que les frais pour personnel extérieur dans le cadre de l'événementiel et des différentes prestations culturelles et artistiques sur le territoire.

Les dépenses d'intervention (chapitres 011, 65 et 67)

La définition des axes de la programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement (PPFI) au cours de cette année 2015 a donné lieu à une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice. Ainsi, **les dépenses d'intervention ont augmenté de 1,16% par rapport à 2014**. Il faut noter principalement une diminution importante de 11,75 % de la fonction « services généraux » par rapport au CA 2014. Parallèlement, les secteurs prioritaires relatifs à l'éducation, la culture et le développement urbain, ont connu une progression notable, correspondant au choix de la municipalité. Par ailleurs, il faut relativiser l'augmentation de la fonction culture, puisque du fait de la création du budget annexe du Planétarium, les frais correspondant aux dépenses de personnel sont imputés sur le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) et non plus sur le chapitre du personnel. La diminution de la fonction logement est lié au fait qu'en 2014 il y a eu des dépenses exceptionnelles liées à la gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP), dépenses qui ne se retrouvent pas en 2015. La renégociation du contrat de mise en fourrière a permis la baisse de la fonction sécurité et salubrité publiques.

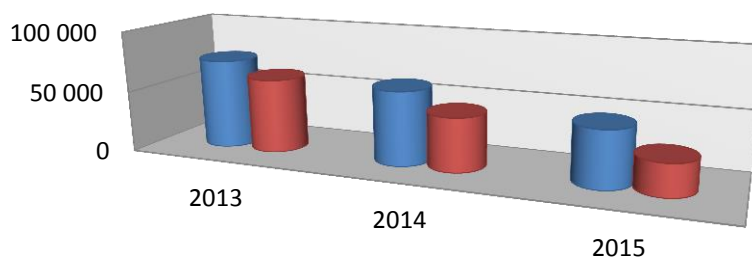
Dépenses d'intervention par fonction			
Fonctions	CA 2014	CA 2015	Comparaison
SERVICES GENERAUX	6 933 346,67 €	6 118 719,58 €	-11,75%
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	350 542,67 €	342 830,82 €	-2,20%
EDUCATION	3 427 239,32 €	3 900 591,45 €	13,81%
CULTURE	2 122 100,28 €	2 663 601,39 €	25,52%
SPORT ET JEUNESSE	5 641 912,89 €	5 482 285,19 €	-2,83%
INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	1 179 704,26 €	1 196 189,67 €	1,40%
FAMILLE	1 634 384,34 €	1 659 521,97 €	1,54%
LOGEMENT	29 530,17 €	15 683,47 €	-46,89%
AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	1 476 365,29 €	1 672 482,53 €	13,28%
ACTION ECONOMIQUE	845 036,56 €	861 642,27 €	1,97%
TOTAL	23 640 162,45 €	23 913 548,34 €	1,16%

Cette tendance quant à l'évolution des postes de dépenses devrait se retrouver dans les années à venir. En effet, dans le cadre de la prospective pluriannuelle, il est envisagé de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur les services centraux, tout en garantissant la qualité du service public de proximité.

Le parc de véhicules de la commune

Au 31 décembre 2015, 157 véhicules dont 65 véhicules utilitaires et 46 véhicules de type berline composent le parc de véhicules de la ville. Les autres véhicules sont des poids lourds et des remorques. La suppression d'une quarantaine de berlines a également impacté les consommations de carburant ; ainsi, entre 2013 et 2015, les consommations de sans plomb 95 ont diminué de 57%, et celles de gazole de 37,4%.

Consommation de carburant (en litres)



	2013	2014	2015
■ Gazole	73 643	60 793	46 088
■ SP95	60 830	44 037	26 108

De la même façon, les dépenses d'assurance des véhicules ont diminué : elles se sont élevées à 125 822,05 euros en 2015, soit une baisse de 9 287,89 euros par rapport à 2014. Les réparations et achats de pièces ont-elles diminué respectivement de 12.294,82 euros et 12.409,48 euros.

Au total, l'économie due à la rationalisation du parc de véhicules se monte à **237.038,05 euros entre 2013 et 2015** :

	2013	2014	2015
Pièces et interventions	172 242,29	88 845,35	64 141,05
Carburant	186 075,46	168 732,98	85 467,00
Assurances	104 691,93	135 109,94	125 822,05
Ventes de véhicules		-1 182,00	-49 458,47
COÛT TOTAL DU PARC DE VEHICULES	463 009,68	391 506,27	225 971,63
<i>Diminution des coûts par rapport à la base 2013</i>		71 503,41	237 038,05

Les économies vont se poursuivre en 2016, avec de nouvelles ventes aux enchères, un coût moindre des assurances et une diminution des consommations de carburant.

➡ Les différences entre budget primitif et compte administratif 2015

La définition des axes de la programmation pluriannuelle de fonctionnement et d'investissement (PPFI) au cours de cette année 2015 a donné lieu à une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement en cours d'exercice. Ainsi, plusieurs postes de dépenses ont permis des annulations de crédits, pour un montant total de **2 156 986,01 euros**.

Ces annulations s'expliquent notamment par les éléments suivants :

- **Pour le chapitre 011 « Charges à caractère général »** : des non dépenses sur les frais relatifs aux réceptions (101 333,13€), aux télécommunications (45 594,15€), à l'entretien et la réparation de bâtiments (129 613,57€), voies et réseaux (61 682,56€), de terrain (72 450,88€), à la maintenance (87 396,39€), aux primes d'assurance (37 236,61€), et aux fournitures non stockées (117 278,06€), aux fournitures de petits équipements (32 577,51€), ainsi qu'aux frais divers (102 282,96€). Cela correspond à un travail d'économie des services sur ces différents postes de dépenses, par des remises en concurrence accrue (entretien, maintenance), ou une diminution du train de vie de la collectivité (réceptions, fournitures, frais divers). Ce travail est poursuivi en 2016, sur les frais d'affranchissement et les consommables informatiques notamment.

Parallèlement des dépenses supplémentaires par rapport aux prévisions budgétaires ont été engagées sur l'eau et l'assainissement (45 212,23€), l'énergie et l'électricité (15 539,79€), et le chauffage urbain (168 127,48€). Les prévisions ont été faites en fonction des dépenses de l'année précédente, qui se sont avérées inférieures aux réalisations de 2015. La ville compte entamer un cycle de rénovations de son patrimoine (exemples : groupes scolaires Curie et Courcelles en 2016) pour également faire des économies sur ces postes de dépenses. Le niveau de dépenses supérieur sur les locations immobilières (94 260,16€) correspond notamment à la location du gymnase « Tranquille », suite à l'incendie du Gymnase Owens.

- **Pour le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »** : l'essentiel des crédits annulés concerne la rémunération principale du personnel titulaire (985 601 euros, qui s'équilibrent avec le montant supplémentaire de 955.708,96 euros pour la rémunération des non titulaires), les cotisations à l'URSSAF (251 384€) et aux caisses de retraite (391 048,49€), des indemnités sur les non titulaires (166 435€) et les dépenses liées aux emplois d'avenir (138 485€). Concernant ce dernier point, cela s'explique par la prévision en année pleine des emplois d'avenir, les recrutements se faisant tout au long de l'année. Au 31 décembre 2015, il y avait 39 emplois d'avenir (5 ayant mis fin à leur contrat). Des dépenses supplémentaires par rapport au budget total ont été effectuées sur des dépenses dites « Autre personnel extérieur » pour 80 892,02€, les cotisations aux autres organismes sociaux pour 78 104,58€, sur les prestations familiales directes



Compte administratif

Budget Principal



pour 18 230€ ou encore les allocations chômage versées directement pour 18 666,58€.

- **Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** : les crédits annulés correspondent à des subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes pour 321 669,97€ (cela correspond à l'absence de valorisation de ces dépenses en 2015, la recette correspondante n'est également pas encaissée) et des crédits non versés pour le déficit des budgets annexes à caractère administratif (budgets médico-sociaux et Planétarium), pour 97 280,69€. Pour ces budgets, le besoin de financement s'est avéré moins important que prévu au budget primitif.

- **Pour le chapitre 66 « Charges financières »** : les crédits annulés s'expliquent majoritairement par des non dépenses sur les intérêts courus non échus (ICNE) pour un montant de 29 146,14€, du fait d'une conjoncture plus favorable sur les intérêts depuis plusieurs exercices budgétaires.

- **Pour le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** : les crédits annulés concernent les titres annulés sur exercice antérieur, pour 38 179,63€.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de la ville se répartissent entre plusieurs types de financements :

- La fiscalité directe locale : taxes d'habitations et taxes foncières sur le bâti et le non bâti.
- Les produits reversés par le Métropole de Lyon : attribution de compensation (suite au transfert de la fiscalité sur les entreprises de la ville vers l'intercommunalité) et dotation de solidarité communautaire.
- Les dotations de l'Etat, de droit commun et de péréquation, ainsi que les dotations des autres échelons et des partenaires (CAF notamment).
- Les produits des services : restauration scolaire, billetterie des équipements culturels.

Le choix a été fait de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux lors de ce mandat 2014-2020. Cependant, chaque année dans le cadre de la loi de finances, le gouvernement décide d'une revalorisation des bases fiscales sur lesquelles s'appliquent ces taux (0,9% en 2015, 1% en 2016).

Les produits reversés par la Métropole de Lyon étant figés en valeur, un des leviers de recettes est constitué par la valorisation des actions de la ville auprès des autres partenaires, de façon à développer les financements partenariaux (agrément CAF des centres de loisirs par exemple). De plus, en dépit de la baisse des concours financiers de droit commun de l'Etat, la ville peut profiter de la revalorisation

annuelle des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine notamment).

Le montant des recettes réelles de fonctionnement courantes perçu s'élève à 74,7 millions d'euros au compte administratif 2015. Ces recettes se répartissent de la façon suivante :

K€	2014	2015	Comparaison
Produits de fonctionnement courant stricts	72 904	73 915	1,39%
Impôts et taxes	40 972	41 666	1,69%
Contributions directes	23 657	24 539	3,73%
Impôts ménages	23 559	24 458	3,82%
Rôles supplémentaires	98	81	-17,52%
Dotation communautaire reçue	15 569	15 569	0,00%
AC reçue	14 257	14 257	0,00%
DSC reçue	1 312	1 312	0,00%
Solde impôts et taxes	1 746	1 558	-10,75%
Dotations et participations	27 767	29 261	5,38%
DGF	20 918	20 831	-0,41%
Fonds de péréquation divers	100	160	60,00%
Compensations fiscales	2 125	2 049	-3,56%
Solde participations diverses	4 624	6 221	34,53%
Autres produits fct courant	4 166	2 988	-28,27%
Produits des services	3 330	2 186	-34,36%
Produits de gestion	836	802	-4,01%
Atténuations de charges	437	466	6,60%
PROD. FCT COURANT	73 341	74 381	1,42%
Produits exceptionnels larges *	193	274	42,28%
PROD. DE FONCTIONNEMENT	73 534	74 655	1,52%
* y compris les produits financiers divers (76 - 762)			

Par rapport à 2014, cela représente 1,1 million d'euros de crédits supplémentaires, soit + 1,52% par rapport au compte administratif 2014.

On observe en premier lieu que la croissance des bases fiscales a été dynamique et a permis à la ville de connaître une augmentation de ses produits de fiscalité de l'ordre de 700.000 euros.

Pour les dotations, il est à relever que le produit de DGF est quasiment stable (-0,41%), du fait de la compensation de la baisse de la dotation forfaitaire, de droit commun, par l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine. Les participations sont en augmentation, notamment du fait des recettes exceptionnelles de l'ANRU pour le dispositif MOUS (rappel de 2009/2014 :

+ 714 718€), et des recettes issues du Contrat quinquennal, également exceptionnelles pour des projets du secteur de la petite enfance.

La baisse des produits des services s'explique principalement par l'affectation des produits du planétarium sur le budget annexe qui est consacré à cette activité.

Il faut noter plusieurs différences par rapport aux montants initialement prévu au budget primitif. Pour les produits de fiscalité, l'inscription initiale s'était voulue prudente. Pour les recettes en baisse, la dégressivité pour le contrat enfance jeunesse et l'absence d'un agrément CAF pour tous les CLSH, nécessaire au financement des activités périscolaires. Il faut également relever 276 175,75 euros de recettes non perçues sur les emplois d'avenir, en lien avec les non dépenses.

➔ La section d'investissement

La section d'investissement s'élève à 29 349 126,07€ en dépenses (soit - 7,73% par rapport au compte administratif 2014) et 23 228 280,00€ en recettes (-20,87% par rapport au compte administratif 2014).

Les dépenses d'équipement :

Le compte administratif 2015 aboutit à un taux de réalisation de l'ensemble des dépenses de travaux de 61,32%. Pour les dépenses d'aménagement et certaines dépenses à caractère récurrent (mobilier, véhicules), les niveaux de réalisation ont été inférieurs. En synthèse, les taux de réalisation des différentes catégories de dépenses d'investissement sont les suivantes :

Dépenses de travaux	Budget total 2015	Crédits mandatés	% mandatés
Groupes scolaires	14 313 436,83 €	9 766 639,48 €	68,23%
Equipements sportifs	1 484 640,91 €	467 193,47 €	31,47%
Equipements culturels	741 561,94 €	105 960,57 €	14,29%
Bâtiments administratifs communaux	656 084,17 €	437 209,28 €	66,64%
Equipements associatifs et sociaux	332 169,34 €	59 901,83 €	18,03%
Centres de loisirs	10 636,00 €	8 500,00 €	79,92%
Crédits de maintenance non répartis	188 217,35 €	24 633,76 €	13,09%
TOTAL	17 726 746,54 €	10 870 038,39 €	61,32%

Dépenses d'aménagement	Budget total 2015	Crédits mandatés	% mandatés
Aménagement urbain (ZAC, participations, acquisitions)	4 374 730,42 €	1 706 136,56 €	39,00%
Programmes de rénovation urbaine	2 814 909,67 €	1 477 305,62 €	52,48%

Autres	Budget total 2015	Crédits mandatés	% mandatés
Mobilier, matériel, véhicules	1 500 989,86 €	791 727,66 €	52,75%

Au cœur des priorités municipales, l'éducation a donné lieu à des investissements très significatifs sur l'année 2015. Le groupe scolaire transitoire René Beauverie (11 classes) a été ouvert pour la rentrée de septembre dernier. Le plan numérique

dans les écoles a également commencé à être déployé. Outre l'ouverture du groupe scolaire transitoire, les travaux neufs sur les groupes scolaires ont concerné les groupes scolaires Wallon (réhabilitation d'ensemble), Gagarine (nouvel équipement du Chat Perché) et Croizat (réhabilitation-extension). Plus largement, onze autres groupes scolaires ont connu des travaux de maintenance significatifs lors de cette année 2015. Les niveaux de réalisation des travaux ont été plutôt élevés pour les travaux neufs dans les groupes scolaires, les non réalisations de dépenses correspondant généralement à des dépenses légèrement décalées sur le début de l'année 2016 (exemple : facturation pour la réhabilitation du groupe scolaire Wallon).

Les travaux courants de 2015 sur le patrimoine communal ont eu comme priorité la mise aux normes. La plupart des dépenses ne correspondaient pas à des investissements lourds et coûteux, mais ont été réalisés (exemple : installation et remplacement d'alarmes incendies, maintenance et remplacement de chaufferies).

Le niveau de réalisation des dépenses sur les équipements sportifs est réduit du fait du décalage dans le temps des crédits affectés à la reconstruction du gymnase Owens (533.336 euros reportés de 2015 sur 2016, notamment à cause des retards de facturation), qui sera bien mis en service en septembre 2016. Plusieurs réalisations notables sont à relever sur les équipements sportifs : au niveau du stade Aubert, une nouvelle chaufferie a été mise en place, et un local associatif (avec reprise des sanitaires et des douches) a été créé dans le gymnase. Au stade Jomard, la production d'eau chaude a été remplacée et une nouvelle toiture a été réalisée. La ventilation du gymnase Croizat a été améliorée, avec une nouvelle VMC. Sur le gymnase Tranquille, le chauffage et l'éclairage des cibles (pour le tir à l'arc) ont été installés, de même qu'une porte d'accès renforcée. Cette année, l'alarme incendie du palais des sports doit être reprise, et les travaux sur le stade Aubert (aménagement du local) ont été poursuivis. L'année sera marquée par la mise en service du gymnase Owens, ainsi que par la reprise du mur d'escalade sur le gymnase Blondin et celle des sols du gymnase Paul Roux.

Pour les équipements culturels, le faible taux de réalisation s'explique notamment par le maintien des crédits de l'opération de construction du planétarium (solde de 250.000 euros reporté depuis plusieurs exercices). Cette erreur a été corrigée dans le cadre de la préparation du budget 2016. Les réalisations de l'exercice ont notamment consistés dans la mise en place d'une nouvelle chaufferie pour le pôle culturel du Bourget et le groupe scolaire Grandclément, ainsi que dans l'embellissement des loges du centre culturel communal Charlie Chaplin.

Pour les bâtiments communaux, il faut relever la mise en place du contrôle d'accès de l'Hôtel de ville, et les travaux effectués sur les bâtiments des ateliers municipaux. En 2016, le travail sur l'accueil des usagers sera poursuivi, avec l'aménagement d'un « guichet unique ».

Les équipements associatifs et sociaux ont connu plusieurs mutations. Tout d'abord, le local des sauveteurs volontaires a été désamianté et démolit. Le centre social Levy a connu un aménagement de mezzanine, et la reprise de la maison des Fêtes et des Familles a donné lieu à de menus travaux et un diagnostic sur le site. L'année 2016 sera marquée par la mise en place d'un nouvel espace sur le site de l'ancienne école maternelle Wallon, et des travaux sur l'espace Cachin.

Les investissements relatifs à l'aménagement urbain et au programme de rénovation urbaine présentent un taux de réalisation cumulée de 44,28% pour 3 183 442,18 € de crédits mandatés. Ces dépenses ont concerné des investissements patrimoniaux (1 114 271,51€, il s'agit de l'achat de l'Hôtel du Nord et d'appartements au Château), ainsi que les fonds de concours pour le Grand Lyon (opérations cofinancées) et l'aménagement du jardin de la paix et des libertés, pour ce qui est du programme de rénovation urbaine.

La maintenance des réseaux d'éclairage public a également connu un investissement significatif, à hauteur de 960 691,20 euros.

Enfin, les dépenses relatives aux mobiliers, matériels et véhicules ont été réalisées à hauteur de 52,75%. Il s'agit notamment pour près de 40% de ces dépenses d'investissements liées aux écoles (Plan numérique des Ecoles, mobilier scolaire). Ces dépenses comprennent également les dépenses de véhicules, le mobilier de l'administration et les dépenses de logiciels, matériels et réseaux informatiques. Sur ces postes de dépenses, la Ville a tâché de réaliser des économies en cours d'exercice.

Répartition des dépenses d'investissement par principaux secteurs de politiques publiques :

Cette répartition traduit la prééminence des travaux neufs dans les groupes scolaires ce qui est la priorité annoncée de l'équipe municipale.

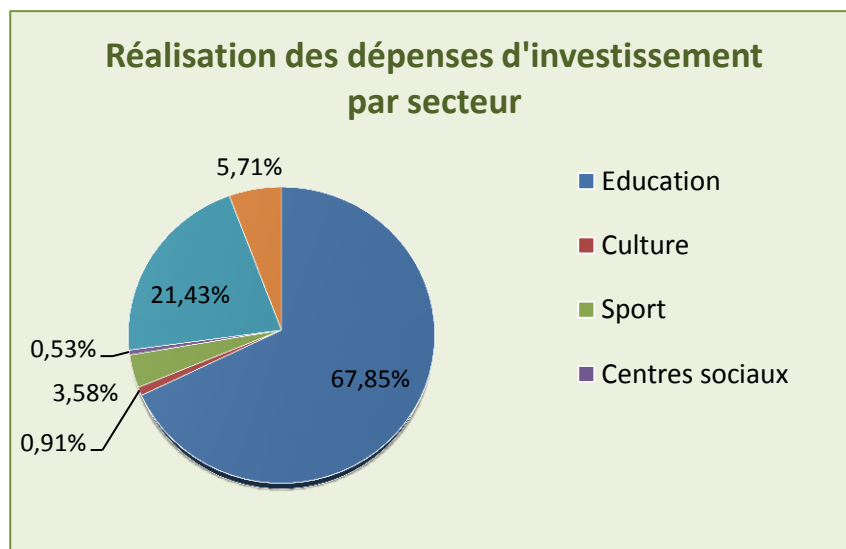


Tableau des Autorisations de programme et des crédits de paiement
(AP/CP) :

Le taux de réalisation des crédits de paiement au titre de 2015, par rapport aux crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015 sur les principales autorisations de programme, est de **67,76%**. Ceci est un niveau plutôt élevé, mais qui est marqué par des différences en fonction des opérations :

No ou intitulé de l'A.P.	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2015	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2015	Taux de réalisation
GS WALLON	3 660 782,28€	2 740 357,13€	74,86%
GS GRANDCLEMENT REHABILITATION	1 933 136,22€	838 293,21€	43,36%
GS CROIZAT	1 059 177,60€	579 913,17€	54,75%
CHAT PERCHE	1 132 437,00€	979 767,96€	86,52%
GS TRANSITOIRE PRE HERPE	3 662 290,00€	3 238 037,11€	88,42%
GS BEAUVIERIE	602 100,00€	395 314,39€	65,66%
EQUIPEMENT INTEGRE CARTAILHAC	52 000,00€		0,00%
STADE JOMARD	218 459,57€	97 893,96€	44,81%
GYMNASSE OWENS RECONSTRUCTION	689 203,00€	155 866,54€	22,62%
PACS AP 2010	308 321,28€	56 783,89€	18,42%
ECOLE NUMERIQUE	168 000,00€	56 244,62€	33,48%
TOTAL	13 485 906,95€	9 138 471,98€	67,76%

Pour certaines opérations (gymnase Owens, réhabilitation des groupes scolaires Grandclément et Croizat), ce taux de réalisation s'explique par des aléas liés aux marchés publics et à la réalisation des chantiers. Mais les crédits non dépensés sur l'exercice 2015 sont en fait décalés dans le temps et donnent lieu à des dépenses effectives sur le début de l'année 2016.

L'opération liée au PACS, a été revue dans le cadre de l'adoption du budget 2016 ; le montant inscrit correspondait à un solde d'opération systématiquement reporté. Ceci vaut également pour l'opération concernant le stade Jomard.

Pour le plan numérique, le déploiement s'est fait progressivement et une partie des dépenses initialement prévues en fin d'année 2015 se sont reportées sur début 2016. L'étalement des crédits se poursuivra sur les exercices 2016, 2017 et 2018, afin d'équiper l'intégralité des écoles de la ville en tableaux numériques.

Pour l'équipement Cartailhac, l'inscription des crédits s'était voulue prudente. Les premières études ont en fait été réalisées sur le premier semestre de l'année 2016.

Dans l'ensemble, il faut relever le haut niveau de consommation des crédits de ces opérations pluriannuelles, notamment concernant la construction du groupe scolaire transitoire Beauverie et la réhabilitation du groupe scolaire Wallon.

➔ Les recettes d'investissement

Les recettes de subvention d'investissement qui financent les opérations menées par la Ville, ont connu un niveau de réalisation à hauteur de 7 693 032 euros en 2015, soit un taux de réalisation de 60,54%.

Ce montant est en progression de 1 473 192€ par rapport à l'exercice budgétaire 2014. Il faut relever le haut niveau de ces financements partenariaux, qui constituent une source de financement essentielle des investissements municipaux.

Financeurs	CA 2014	Budget 2015	Réalisé en 2015	% RéalPerçu
DEPARTEMENT	368 203 €	2 628 897 €	2 385 428 €	90,74%
AUTRES		40 300 €	21 875 €	54,28%
ETAT DONT DDU ET DRAC	125 096 €	3 003 638 €	1 001 959 €	33,36%
REGION	128 000 €	1 621 736 €	1 056 190 €	65,13%
GRAND LYON		163 333 €	399 506 €	158,86%
EUROPE	453 492 €	0 €	0 €	
ANRU CAF	3 437 083 €	5 067 251 €	2 304 219 €	45,47%
PAE (GS CROIZAT)	1 697 966 €	161 711 €	523 855 €	323,94%
GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES (syndicat aménagement de la Rize)		20 903 €	0 €	0,00%
Total	6 209 840 €	12 707 769 €	7 693 032 €	60,54%

Cette progression s'explique principalement par un décalage dans le versement de la subvention ANRU pour le planétarium, mais également de la Dotation de Développement Urbain. Le taux de réalisation de ces recettes, qui est lié aux réalisations d'investissement, est supérieur à celui des dépenses (60,54%).

La majorité de ces subventions a concerné le secteur culturel (Planétarium), puis la construction et la réhabilitation des groupes scolaires (avances et acomptes).

Un des enjeux financiers de la Ville est de parvenir à déclencher les demandes d'acomptes et de soldes de façon rapide par rapport aux réalisations des dépenses d'équipement.

➔ La dette

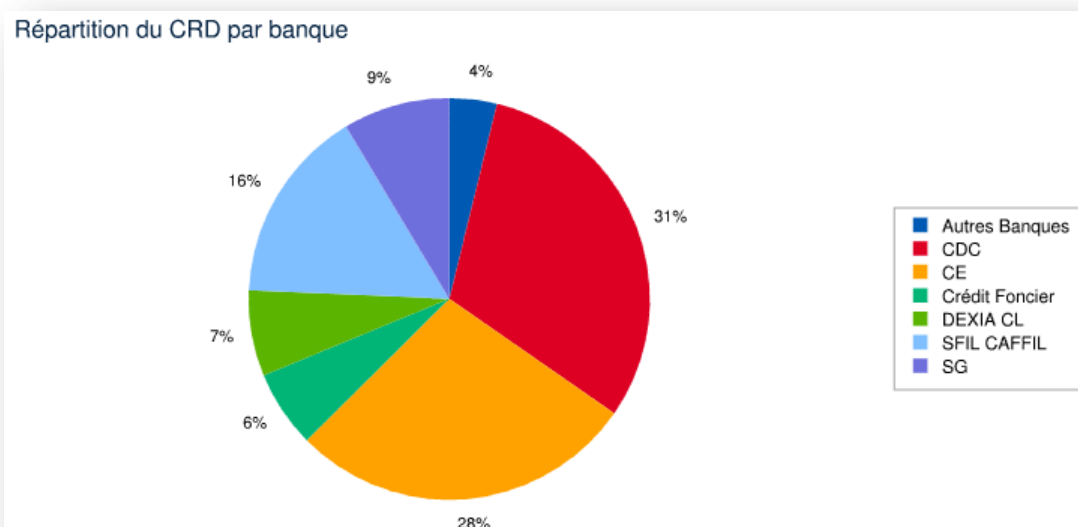
Au 31 décembre 2015, le capital restant dû de la dette des budgets de la ville (budget principal et budget annexe de la résidence Croizat) atteint le montant de 60 480 745.46 euros.

Les caractéristiques de la dette de la Ville sont les suivantes :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
60 480 745.46 €	2,51 %	13 ans et 3 mois	7 ans et 6 mois	60

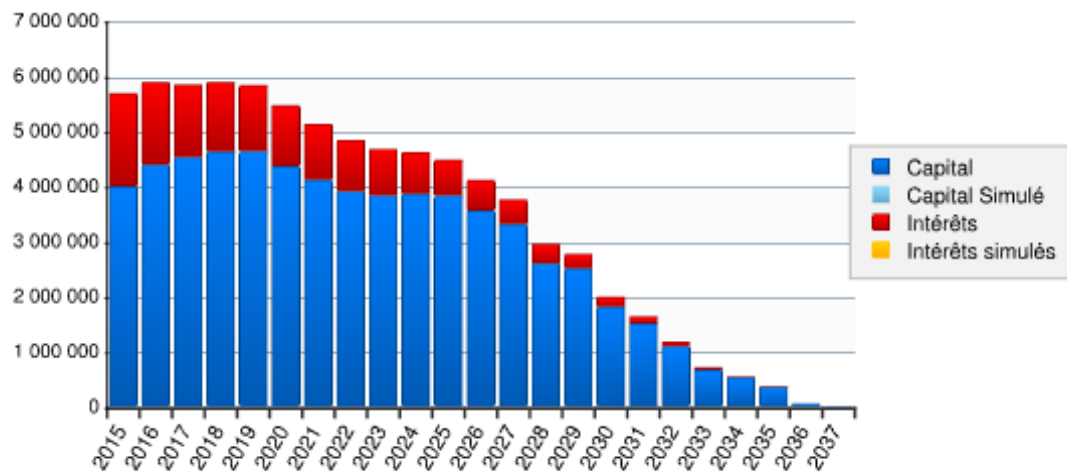
La dette de la ville est composée de 60 emprunts répartis auprès de 8 établissements prêteurs. Les principales caractéristiques de la dette sont les suivantes :

- une répartition du capital restant dû (CRD) par banques marquée par la prééminence de la Caisse des Dépôts et Consignations (31%) et de la Caisse d'Epargne (28% de l'encours).
- une répartition fixe / variable dans les taux d'intérêt qui est majoritairement à taux fixe (49,37%). La part de taux variable est quant à elle, divisée entre une proportion adossée au livret A (28,73%), et une partie variable selon des index classiques (21,90%).
- l'absence d'emprunts dits « toxiques », ce qui assure une certaine sécurité juridique et financière pour la Ville.



En 2015, le taux d'intérêt moyen est de 2,51 %. La forte proportion d'emprunts à taux fixe limite les fluctuations dans le taux d'intérêt moyen de la dette. Un des objectifs sur ce mandat sera de maîtriser le niveau de la dette de la Ville, de façon à donner de nouvelles marges de manœuvre pour les politiques de proximité. Sur la base des emprunts souscrits jusqu'au 31 décembre 2015, le profil d'extinction de la dette du budget principal est le suivant :

Flux de remboursement



Comme cela a été précisé lors du débat d'orientation budgétaire 2016, le choix effectué les années précédentes de souscrire des emprunts avec un amortissement progressif (donc croissant) va pénaliser la Ville en termes de marges de manœuvre sur le mandat. En effet, le graphique montre que le remboursement du capital va être croissant sur les quatre prochaines années, ce qui obligera la Ville à dégager davantage d'épargne depuis la section de fonctionnement.

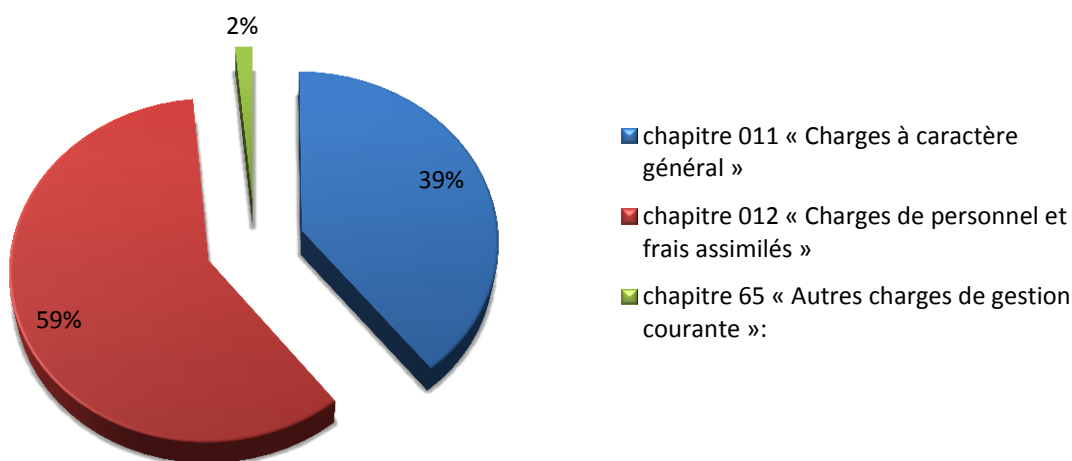
Bien que leur volume budgétaire soit moins significatif que celui du budget principal, les budgets annexes correspondent à l'individualisation financière de certains services de la Ville. Pour l'année 2015, les taux de réalisation des budgets annexes démontrent une maîtrise dans les prévisions des dépenses, ce qui n'est pas négligeable du fait de l'impact sur le budget principal de la Ville (équilibre par subvention).

Le Planétarium

Le budget annexe du Planétarium a été créé au 1er janvier 2015. Il s'agissait donc de la première année de fonctionnement de ce service avec l'autonomie financière par rapport au budget principal de la Ville.

Il se compose uniquement d'une section d'exploitation. Les dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2015 à hauteur de 94% (1.505.321,85 euros). Elles se répartissent pour 59 % du budget total sur les frais de personnel (chapitre 012). Les dépenses de fonctionnement ont principalement porté sur les frais de maintenance et de fluides, la communication et les prestations liées aux expositions et aux animations sur le site.

La répartition des dépenses de fonctionnement est la suivante:



Les recettes d'activité (droits d'entrée des usagers, ventes d'articles de la boutique, mises à disposition) se sont montées à 390 749,04 euros. La Région a apporté une subvention de 100 000 euros.

L'équilibre budgétaire a été assuré par une subvention du budget principal de 970 364 euros. Le résultat 2015 est ainsi légèrement excédentaire de 64,17 euros.

Dépenses - charges		Recettes - Produits	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses de l'exercice	1 505 321,85	Recettes de l'exercice	1 505 386,02
		Excédent de clôture	64,17

➡ La Maison des Fêtes et des Familles

L'activité de la Maison des fêtes et des familles, dans sa configuration actuelle, a démarré le 4 décembre 2015. Elle n'a donc pas connu de mouvements comptables au titre de l'exercice budgétaire 2015, compte tenu du temps nécessaire à l'organisation du service et la mise en œuvre des contrats.

➡ La Télésurveillance

Le budget de la télésurveillance se compose uniquement d'une section d'exploitation. Les dépenses enregistrent les frais occasionnés par la mise en œuvre des prestations de télésurveillance en direction de tiers publics et privés. Les recettes sont le résultat des facturations émises à l'encontre des tiers bénéficiaires de ce service (trois pertes de contrats sur l'année 2015 : villes de Givors et Grigny, hôtel Henni).

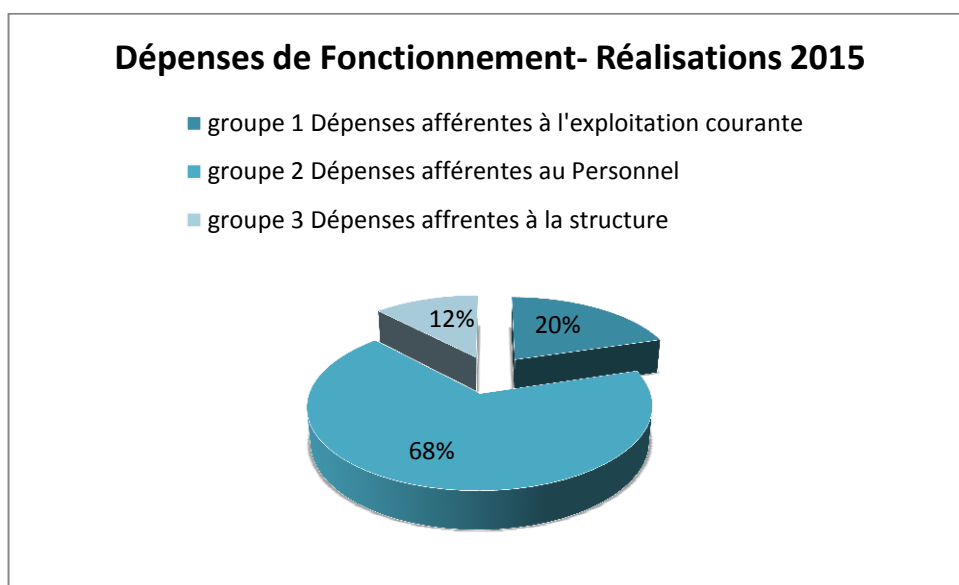
Le résultat 2015 est ainsi déficitaire, de 19 113,58 euros. Compte tenu de l'affectation du résultat excédentaire 2014 pour 13 900,35 euros, le résultat est globalement déficitaire pour 5 213,23 euros.

Dépenses - charges		Recettes - Produits	
SECTION D'EXPLOITATION			
Dépenses de l'exercice	68 887,16	Recettes de l'exercice	49 773,58
		Excédent 2014 reporté	13 900,35
TOTAL	68 887,16	TOTAL	63 673,93
Déficit de clôture	5 213,23		

Les comptes administratifs et comptes de gestion ont été approuvés lors de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2016, conformément aux obligations législatives en vigueur (transmission obligatoire avant le 30 Avril).

➡ La résidence Ambroise Croizat :

Les dépenses de la section d'exploitation (466 725,38 euros en 2015) ont été réalisées à hauteur de 89,36 % du budget primitif (522 280 euros). Elles se répartissent de la façon suivante : 67,5 % sont des frais de personnel, 32,5 % sont des dépenses afférentes à l'exploitation et à la structure, parmi lesquelles on retrouve essentiellement les dépenses de fluides, les frais de maintenance, l'entretien de matériel et des installations, ainsi que les amortissements des immobilisations.

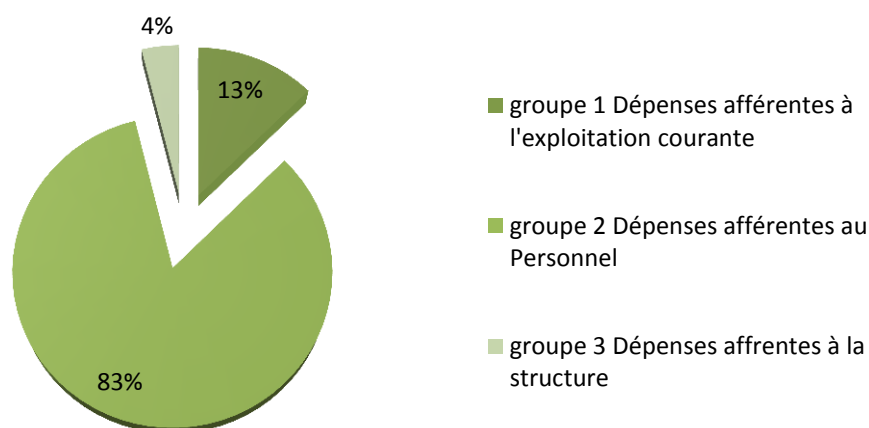


L'essentiel des ressources, pour le financement des dépenses d'exploitation, sont les produits de la tarification (loyers des résidents, 265 589,95 euros en 2015). La subvention d'équilibre du budget principal représente quant à elle 39% des recettes d'exploitation (183 598,61 euros). Des économies ont été réalisées sur les charges à caractère général. Le résultat d'exploitation 2015 est quasiment nul (déficit de 223,38 €). Les dépenses d'équipement correspondent à des travaux de rénovation de l'ascenseur, ainsi qu'à la fourniture et la pose de détecteurs de fumée; est enregistré également l'annuité de remboursement de l'emprunt CARSAT (à taux 0), accordé pour les travaux de rénovation des logements. Ces dépenses sont financées par le fonds de compensation de la TVA (20 678 euros), un autofinancement de 27 288 euros qui correspond au niveau des amortissements des immobilisations. En 2015, la subvention d'équilibre de la ville a atteint le montant de **8 970 euros**.

➔ Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Les dépenses ont été réalisées sur l'exercice 2015 à hauteur de 92% (475 111,96 euros), et se situent essentiellement sur les charges afférentes au personnel (83,5% du budget total) ; il est à noter que le chapitre des frais de personnel est en diminution de 15 % par rapport à 2014. L'un des postes également significatif sur les dépenses d'exploitation courante est le recours à des prestations externes, essentiellement des infirmiers libéraux (58.443 euros en 2015, contre 32 236 euros en 2014). Ceci s'explique par des absences, ainsi que par la complexité des pathologies. Quant aux dépenses de structure, il s'agit notamment de locations de véhicules pour le personnel soignant, en baisse par rapport à 2014 (15.350 euros en 2015 contre 18 485 euros en 2014, suite à la renégociation du contrat de location).

Dépenses de Fonctionnement- Réalisations 2015



Les ressources permettant le financement des charges d'exploitation se composent essentiellement de la dotation globale de soins, allouée par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Pour l'année 2015, celle-ci a représenté un montant de 466 217 euros sur un budget total de 516 290 euros. Il est à noter que cette dotation a été revalorisée par l'ARS au cours de l'année 2015, à hauteur de 12 000 euros, du fait d'un taux d'actualisation de 0,67%, ainsi que par l'octroi de crédits non reconductibles pour des dépenses de personnel non pérennes (infirmiers libéraux).

La subvention d'équilibre du budget principal, initialement prévue à hauteur de 44 904 euros au budget primitif, a été versée à hauteur de 3 905 euros, du fait de la non réalisation de l'intégralité des dépenses. Le résultat 2015 est ainsi légèrement déficitaire, de 96,96 euros.

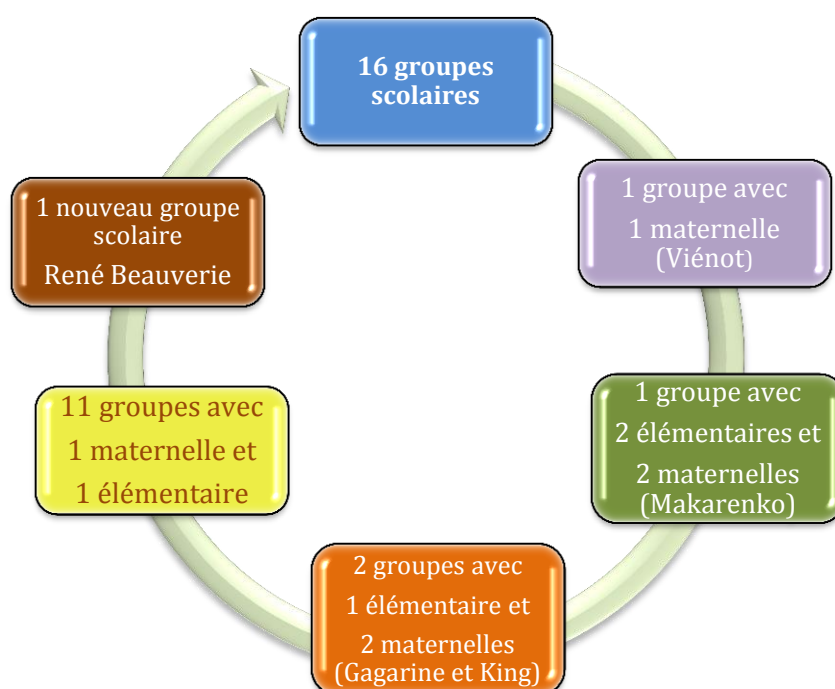




Le Scolaire

Le patrimoine communal bâti est de 181 688 m², ce patrimoine a fortement augmenté en 2015, notamment avec l'ouverture du groupe scolaire transitoire René Beauverie de 1 762 m². Il continuera sensiblement à progresser dans les années à venir pour améliorer l'accueil des élèves dont l'augmentation est prévue jusqu'en 2020, avec plus de 1 000 élèves selon les prévisions réalisées par le cabinet ORGECO. La construction de nouveaux groupes scolaires est programmée : René Beauverie, Odette Cartailhac...

Près de 68% des réalisations d'investissement pour 2015 concernent le secteur de l'Education (travaux neufs, embellissement, maintenance ou encore mobiliers). A noter qu'en matière **de maintenance et entretien**, des interventions ont été réalisées par les équipes de régie dans tous les groupes scolaires. Durant l'été, 10 groupes scolaires sur 16 ont bénéficié de travaux sur les enveloppes budgétaires des opérations structurantes et du plan courant.



La rentrée scolaire 2015 a été plus particulièrement marquée par :

Une augmentation significative du nombre d'élèves **(+223 par rapport à septembre 2014)** avec 3 080 enfants scolarisés en maternelle et 4 011 enfants scolarisés en élémentaire pour un effectif total général de 7 091 élèves. Cette évolution de 3,2% s'est traduite par l'ouverture de **5 classes en maternelle et de 8 classes en élémentaire** à l'échelle du territoire (soit un total de 289 classes).



La Ville scolarise 278 enfants de 2 ans dans les écoles maternelles de la ville. Elle poursuit le dispositif des « classes pilotes » pour améliorer les conditions et la qualité d'accueil des tout petits : aménagement des espaces dans les salles de classe (1 000€ par école), formation des enseignants et des ATSEM sur les pratiques professionnelles et les apprentissages menés, la relation familles/écoles ... Le travail partenarial avec l'Éducation Nationale et les structures Petite Enfance permet l'élaboration d'un livret d'accueil des jeunes enfants.



La création d'une école primaire transitoire avenue Maurice Thorez (école René Beauverie) a permis l'accueil de 260 élèves sur 10 classes (5 classes en maternelle et 5 classes en élémentaire). Cette création porte le nombre de groupes scolaires à 16 sur le territoire de Vaulx-en-Velin (dont 3 au sud de la commune et 13 au nord) soit 35 directions d'écoles : 19 écoles maternelles, 16 écoles élémentaires.

La reprise des inscriptions scolaires **par la Ville soit 1 375 inscriptions** et un traitement de 311 demandes de dérogation (inscription d'un enfant sur une autre école que celle de son secteur).

La Ville propose une offre éducative conséquente :

Mise en œuvre du **Plan numérique dans les Ecoles**. Le groupe scolaire René Beauverie a été pilote pour cette opération : l'école a entièrement été câblée, équipée d'internet



dans toutes les salles de classes et dotée avant la fin des vacances d'octobre de 6 tableaux numériques interactifs et d'une classe mobile de 12 tablettes. Au total 15 classes mobiles soit 180 tablettes seront attribuées sur l'année scolaire 2015-2016 par la Ville dans les écoles Martin Luther King, René Beauverie, Frédéric Mistral, Jean Vilar, sur le principe d'équipement d'une classe mobile par étage et par bâtiment.

Les spectacles scolaires : une programmation de 15 spectacles a été maintenue qui permet à chaque élève des écoles de la ville d'assister à une représentation.



56 séjours : 25 séjours ski, 15 séjours de classes découvertes, 5 séjours Kayak, et 10 séjours escalade ont été organisés.

Les activités APPN : les classes ont l'occasion de pratiquer des Activités Physiques variées de Pleine Nature (nautisme et orientation notamment) en lien avec les équipements et les espaces naturels de la Commune.

5 intervenants culturels municipaux ainsi que le Conservatoire de Musique, la Bibliothèque accompagnent les projets des écoles dans les thématiques des arts plastiques, de la danse et de la musique. Les élèves de 14 écoles en ont bénéficié pour un total de 1 800 heures. La Ville prend également en charge le financement des transports pour les dispositifs « Ecole et Cinéma » (écoles du sud), « Semaine de la danse » et divers autres projets.

590 créneaux sportifs sont proposés aux élèves en élémentaire et encadrés par des professionnels du service des sports.

Le Projet Langage : issu de projets existants sur le territoire, ce dispositif co-construit par plusieurs services de la commune, l'Education Nationale, la DDCS, le Préfet Délégué à l'Egalité des chances et créé par les Editions La Cigale, propose des outils préalablement testés (livres, jeux, images, ...) afin d'accompagner l'enfant dans la maîtrise de la parole et favoriser ainsi l'acquisition du langage et l'apprentissage de la lecture. Il s'agit ainsi de remédier aux déficits langagiers par une action précoce et intensive.

Ce dispositif a concerné :

- **Pour l'année 2014/2015 l'Ecole VILAR :**
- Maternelle : 5 classes soit 125 élèves, 5 enseignants et 4 ATSEM formées
- Elémentaire : 7 classes soit 170 élèves et 7 enseignants ;
- **Pour l'année 2015/2016 :**

Maternelles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de Personnel Enseignant	Nombre d'ATSEM
Chat Perché	5	101	7	4
Gagarine	5	115	6	4
Vienot	4	99	5	3
Vilar	3	72	4	1
Gagarine	5	118	6	2
TOTAL	22	505	28	14

➔ Les agents des écoles

La commune a décidé le maintien de l'affectation d'une ATSEM par classe. Les effectifs des personnels travaillant dans les écoles se décomposent comme suit à la rentrée 2015 :

- **124 postes d'ATSEM dont 5 créations** (sur René Beauverie) ;
- **102 postes d'agents d'élémentaire** : agents d'hygiène, agents d'hygiène et de restauration, référents satellites et adjoints dont 4 créations (sur René Beauverie) ;
- **17 postes de gardien** dont 1 création à temps partagé sur René Beauverie ;

Ce sont donc au total 243 postes (dont 10 créations) et 5 Responsables de secteur encadrants de proximité, 1 Coordinateur vie scolaire, 1 Responsable restauration scolaire.

En ce qui concerne les agents en CEA (contrat emploi d'avenir), ils ont été affectés en surnuméraire dans les écoles pour effectuer un renfort ou un remplacement temporaire (il s'agit de 5 ATSEM CEA et de 10 agents d'élémentaire CEA). A noter également que, conformément aux engagements pris en matière de formation, 4 apprentis en préparation du CAP petite enfance sont dans nos écoles maternelles (soit 2 de plus que l'an dernier).

➔ Le péri et l'extrascolaire

Les Rythmes scolaires et le périscolaire : la rentrée de septembre 2015 a été marquée par une optimisation de l'accueil périscolaire défini en 2014 :



L'offre périscolaire est accessible à tous les élèves dès l'âge de 3 ans. Néanmoins pour les enfants de maternelle, afin d'éviter une fatigue liée à une trop longue journée, l'accueil est limité à deux temps périscolaires sur trois par jour : matin / soir ou matin / restauration scolaire ou restauration scolaire / soir.

Deux types d'accueil sont désormais proposés aux familles des enfants de maternelle et d'élémentaire :


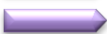



Accueil récréatif et étude avec possibilité de départs séquencés (16h30/17h/17h45)

Il se veut une réponse aux besoins de garde des parents et s'organise sous forme d'activités occupationnelles. Sa durée et sa fréquentation sont modulables.

L'étude du soir (pour les élémentaires) reste une étude surveillée, elle n'a pas fonction de remédier aux difficultés scolaires ou de refaire les leçons de la journée. Le rôle des animateurs est d'assurer la surveillance et la réalisation des devoirs dans des conditions de travail optimales.

Activités socio-éducatives sans départs séquencés

Les activités socio-éducatives fonctionnent par semestre ; elles sont déclinées autour des 5 thématiques du Projet Educatif De Territoire :

-  Favoriser la réussite scolaire
-  Développer l'éveil scientifique et numérique
-  Permettre un meilleur accès au sport et à la santé
-  Contribuer à une plus grande ouverture culturelle
-  Faire des enfants de futurs citoyens écoresponsables

Les enfants sont pris en charge de 15h45 à 17h45. Cet accueil de 2 heures prévoit les temps de récréation et des éventuels déplacements, la prise du goûter fourni par les familles et le déroulement de l'activité. Il n'y a pas de départ avant 17h45.

L'inscription se fait au début de chaque semestre. Dans un souci de parcours éducatif diversifié, les enfants peuvent choisir jusqu'à deux activités sportives par semaine, les autres jours de la semaine étant consacrés aux découvertes scientifiques, culturelles, etc. Chaque programme d'activité est construit sur 15 séances.

La rentrée péri scolaire 2015 a été plus particulièrement marquée par :

Une augmentation des inscriptions pour l'accueil périscolaire proposé aux familles de 15h45 à 17h45. Cet accueil comptabilise 4 522 enfants inscrits dont 1 727 issus des écoles maternelles et 2 795 des écoles élémentaires (soit une augmentation de 9,23% des inscriptions par rapport à l'année scolaire 2014/2015).

Une mise en place de l'accueil périscolaire dès le premier jour de la rentrée scolaire. Cela a concerné 80 enfants inscrits à l'accueil du matin, 2 002 enfants inscrits dont : 1 121 enfants inscrits le 1er septembre à la restauration scolaire et 1 747 enfants inscrits en accueil périscolaire du soir. Il est à noter que les clubs Coup de Pouce ont été maintenus.

Ce sont 48 activités différentes dans les grandes thématiques suivantes qui ont été mises en place : éveil scientifique et numérique, accompagnement à la scolarité, Culture, Sport & santé et citoyenneté & développement durable, avec 25 référents (20 recrutés) pour animer les équipes, être les garants de l'organisation et du déroulement de ce temps, pour un total de 380 animateurs et 95 enseignants pour encadrer ce temps.





La restauration scolaire,

la commune comptabilise 17 restaurants scolaires (1 dans chaque groupe scolaire, sauf le groupe scolaire Vilar-Vienot qui compte 2 restaurants distincts). Pour la première fois, la restauration scolaire a été organisée dès le premier jour de la rentrée, soit mardi 1er septembre, ce qui a permis à 1 121 enfants de manger dans nos restaurants scolaires. Mi-septembre 2015, 2 884 élèves étaient inscrits (1 777 en élémentaire 1 107

en maternelle). En moyenne, 38% des élèves y mangent, chaque jour. Enfin, pour améliorer l'accueil des enfants sur le temps méridien, la Ville a poursuivi :

- le changement de mobiliers et de matériels ;
- le plan de formation (animation de ce temps pour les ATSEM, coordination des équipes pour les référents, HACCP pour les agents d'hygiène et de restauration...);

la mise en place de « PDA », téléphone portable pour une meilleure gestion des effectifs et de la relation aux usagers.

Les accueils de loisirs des mercredis : 172 places (3-14 ans) ont été proposées aux familles, soit 8 places en plus en 2015 (5% d'augmentation de la capacité d'accueil). Les modalités de fonctionnement mises en place en 2014 et liées à l'école le mercredi matin ont été maintenues :

- Démarrage des accueils de loisirs avec repas à 11h30 et prise en charge des enfants dans les écoles par les animateurs municipaux et leur transport en car ou en pédibus vers les accueils de loisirs. Les enfants déjeunent dans les restaurants des accueils de loisirs. Le soir, les parents ont la possibilité de venir chercher leur enfant entre 17h et 18h sur la structure ou un transport en car est assuré et les enfants sont déposés à un arrêt identifié (généralement proche de leur domicile).
- Pour les accueils de loisirs sans repas, l'activité démarre à partir de 13h 30.

L'offre de loisirs pendant les vacances scolaires est constituée en 2015 :

- pour les accueils de loisirs avec repas : 928 places proposées aux familles, soit 44 places supplémentaires (une augmentation de 5,2%)
- pour les accueils de loisirs sans repas : 1 820 places soit 32 places supplémentaires (1,8%).

De même, **l'offre artistique a été développée** avec 2 stages supplémentaires pendant les petites vacances (soit 12 stages organisés durant l'année scolaire 2015/2016), 9 ateliers artistiques pour les enfants à partir de 5 ans et demi, les collégiens, les lycéens et les adultes et 4 espaces jeux.



L'année 2015 a été marquée par le Forum Petite Enfance, dont le bilan a été très satisfaisant (40 assistantes maternelles et 20 familles présentes). Il va être reconduit en 2016. Les ateliers "Chômage" à destination des assistantes maternelles en recherche de gardes ont été initiés, avec un pilotage Ville/Pôle emploi. En 2016, un focus sera réalisé sur le secteur de la Grappinière, en collaboration avec l'EAJE "Aux couleurs du monde". De même, il faut noter la participation des professionnels de la petite enfance aux évènements estivaux initiés par le service des sports, ainsi qu'« A Vaux livres les petits ».

Dans le cadre d'un partenariat avec le Planétarium, 2015 a été l'année de lancement d'une programmation à destination des 20 mois / 4 ans. Les séances ont lieu le dernier vendredi du mois pour les Assistantes maternelles et les EAJE et le samedi matin pour les familles. Chaque séance accueille en moyenne 80 personnes. La ville a également répondu à l'appel à projet "PACAP" lancé par l'ARS pour lutter contre l'obésité et le diabète, en mobilisant les familles autour d'actions à destination de 0 à 6 ans. Les actions seront mises en œuvre en 2016/2017.

Concernant les offres d'accueil collectif sur le territoire (crèches), les offres ont progressé.

En 2015, la structure « Bulle de soie » (1, 2, 3, soleil) a augmenté sa capacité d'accueil de 10 places et « Les Petits Chaperons Rouge » ont ouvert cette même année, offrant 20 places supplémentaires. Concernant le type de demande de garde, il faut noter la hausse sensible pour la garde occasionnelle.

	2013	2014	2015
Nb de places en EAJE sur le territoire	271	283	319
Nb de demandes enregistrées à la Direction Petite Enfance	584	679	638
<i>soit une évolution de</i>		16,3%	-6,0%
Nb de demandes en occasionnel enregistrées dans les EAJE	569	579	663
<i>soit une évolution de</i>		1,8%	14,5%
Total général des demandes	1 153	1 258	1 301

Mise en place d'un système de critères d'attribution des places en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Les critères sont définis avec un système d'attribution de points pondérés au regard des situations sociales, familiales, professionnelles et du lien avec le territoire. Les dossiers sont présentés de manière anonyme en commission.

➔ Le Sport

En 2015, près de 4% des réalisations d'investissement concerne le secteur sportif. Il s'agit principalement des travaux neufs du gymnase Owens (sa reconstruction après sinistre), mais également de travaux au stade Jomard. Les travaux de maintenance ont été effectués dans les gymnases Blondin, Croizat, Rousseau, J. Owens, Franklin Roux, le Palais des Sports et la Piscine Jean Gelet.

Suite aux états généraux du sport de fin 2014, la ville a profondément renouvelé les modalités de son soutien aux clubs sportifs de la ville, par l'instauration de nouveaux critères (nombre de sportifs Vaudais, engagement dans la citoyenneté et dans des projets éducatifs par le sport, etc...). **Le Conseil Municipal du 28 mai 2015 a entériné la révision des critères de subventions aux clubs sportifs.** En effet, le tissu associatif qui rassemble 50 associations sportives avec celles scolaires et plus de 9 500 adhérents, joue un rôle prépondérant dans la vie locale, en lien direct avec les habitants. La ville a souhaité améliorer sa relation avec ces associations notamment grâce à la révision de ces critères de subventions. Cette démarche, mise en œuvre en 2015, répond à deux logiques visant à : reposer les bases d'un partenariat transparent et équilibré avec l'ensemble du monde sportif notamment en termes de procédures de demande de subvention et de consolidation des aides municipales financières, humaines et matérielles ; et à accompagner les associations sportives au plus près de leur besoin, valoriser et développer leur impact sur la pratique sportive des Vaudais, notamment dans le cadre du nouveau programme sportif municipal. Les subventions versées en 2015 pour les clubs sportifs représentent près de 30% soit 1 405 927 euros des subventions versées par la commune.

Le sport sur le temps périscolaire a lieu le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 17h45. La première des priorités est un périscolaire de qualité qui passe par :

- Des intervenants aptes à répondre aux besoins immédiats ; assurer l'égalité de l'offre sur le territoire ;
- Des activités aux valeurs éducatives (développement de savoirs, de compétences, de structurations sociales, comportementales et humaines et des activités sécurisées.

Ce sont ainsi 22 ateliers sportifs qui ont été proposés dans 15 groupes scolaires avec le recrutement de 59 animateurs. Les activités proposées sont : plusieurs émergentes (Ultimate, Capoeira, sports boules),





des Ateliers sportifs (Sports de balles, de raquettes, jeux de grimpe etc.), des cours de tennis, la piscine, la tour d'escalade, le tennis dans un grand club le TCVV etc., des activités très demandées : l'escrime, le rugby, Sports de combats, la gymnastique, la boxe éducative.

Sport à loisirs a donné lieu à une très large participation des enfants et des adultes durant six semaines. Les activités sportives et culturelles ont été proposées pour la première

fois sur trois sites (parc Elsa Triolet, Place de la Nation, place Cavellini), entre le 6 juillet et le 7 août 2015. Plus de 7 400 enfants en ont bénéficié mêlant ainsi les enfants de différents quartiers. A noter également les ateliers petits trotteurs du 16 au 20 juillet et du 22 au 24 juillet.

Les sorties de ski à la journée permettent à des enfants de 7 à 14 ans de partir à la montagne une journée. Ces sorties concernent 34 enfants par journées, pour 2 périodes : Vacances d'Hiver (3 journées) et vacances de Noël (2 journées).

A la Piscine J.Gelet, les activités suivantes ont été reconduites pendant les vacances : Petit baigneur; Centres de loisirs CLSH tout l'été; Bébé à l'eau; Animations jeunes; Aquagym; Aquaphobie et la Préparation physique club.

Les fréquentations ont été très satisfaisantes : **5 216 entrées** pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, été, toussaint) et **14 672 entrées** hors vacances scolaires.

Les Mini-stages sportifs ont permis de proposer des séances d'activités sportives aux structures d'animation sur les périodes de vacances (Toussaint, Février et Printemps) de 9h à 12h. L'objectif poursuivi est de créer des passerelles avec les clubs sportifs. La fréquentation moyenne est de 500 enfants âgés de 7 à 17 ans avec une participation moyenne de 34% de filles.



Jeunesse

La jeunesse est au cœur des projets de la municipalité. Ainsi plusieurs actions ont été menées en matière de formation, d'accompagnement et d'aide à la scolarité.

En 2015, le service jeunesse a mené une campagne de bourse aux stages BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) 23 stagiaires (avec participation personnelle de 200 euros) et une prise en charge de la commune de 10 455€ (incluant les frais pédagogiques, de pension complète et de transport). L'approfondissement BAFA a concerné 5 stagiaires pour un coût de 900 euros. Parallèlement, un stage pour le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) a été organisé par le service (pour un coût de 260 euros). La mise en place de cette formation BAFA est cofinancée par la CAF du Rhône dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse à hauteur de 50%.

La commune tient également un rôle important dans le soutien à la **recherche de stage de nos jeunes** et les accueille au sein de ses services, tenant ainsi un rôle pédagogique de tutorat indispensable au parcours du jeune. En 2015, ce sont 144 stagiaires qui ont été accueillis au sein de notre administration, la commune travaillant avec différents partenaires de l'Education Nationale dans ce cadre.

En 2015, **les chantiers d'été jeunes ont également été poursuivis**. Ils permettent chaque année à des jeunes Vaudais de 16 à 18 ans d'avoir une approche du milieu professionnel et de se faire un peu d'argent de poche. Cette année 236 jeunes ont effectué un chantier dont 122 garçons (52%) et 114 filles (48%). 287 dossiers ont été déposés. La durée du chantier est d'une semaine. Les chantiers d'été jeunes s'inscrivent dans le cadre du dispositif interministériel «Ville, Vie, Vacances» dans une approche de prévention éducative et autonomisante des jeunes.



Ces journées d'activités sont limitées à 5 heures par jour. La gratification pour une semaine est de 105 € pour 25 heures d'activité et d'un complément de 50 € sous forme de chèques vacances. Ces derniers permettent de régler des prestations liées aux loisirs (transports, loisirs sportifs et culturels, hébergements, restauration, cinéma, ...)

Du fait de la nécessaire maîtrise des outils informatiques dans l'ensemble des aspects relatifs à la vie quotidienne et afin de contribuer à la résorption de la fracture numérique, la commune met également à disposition un point CYB qui a accueilli en 2015, 7 659 jeunes Vaudais. Ce service à l'utilisateur permet d'apporter une aide dans différents domaines liés à la recherche d'emploi (mise en page, élaboration et correction des CV, lettres



de motivation et divers courriers, création de boîtes mails...), à la formation (correction et mise en page de rapports de stages, mémoires...), un accompagnement dans les démarches administratives en ligne ou sur papier et plus globalement une assistance à l'utilisation de l'outil informatique, Internet, à la rédaction de courrier électronique, de la bureautique et apport d'une assistance technique (matérielle et logicielle)...

La ville tient un rôle fondamental auprès des jeunes exclus temporairement du système éducatif, le service jeunesse a ainsi accompagné et encadré 12 jeunes en 2015.

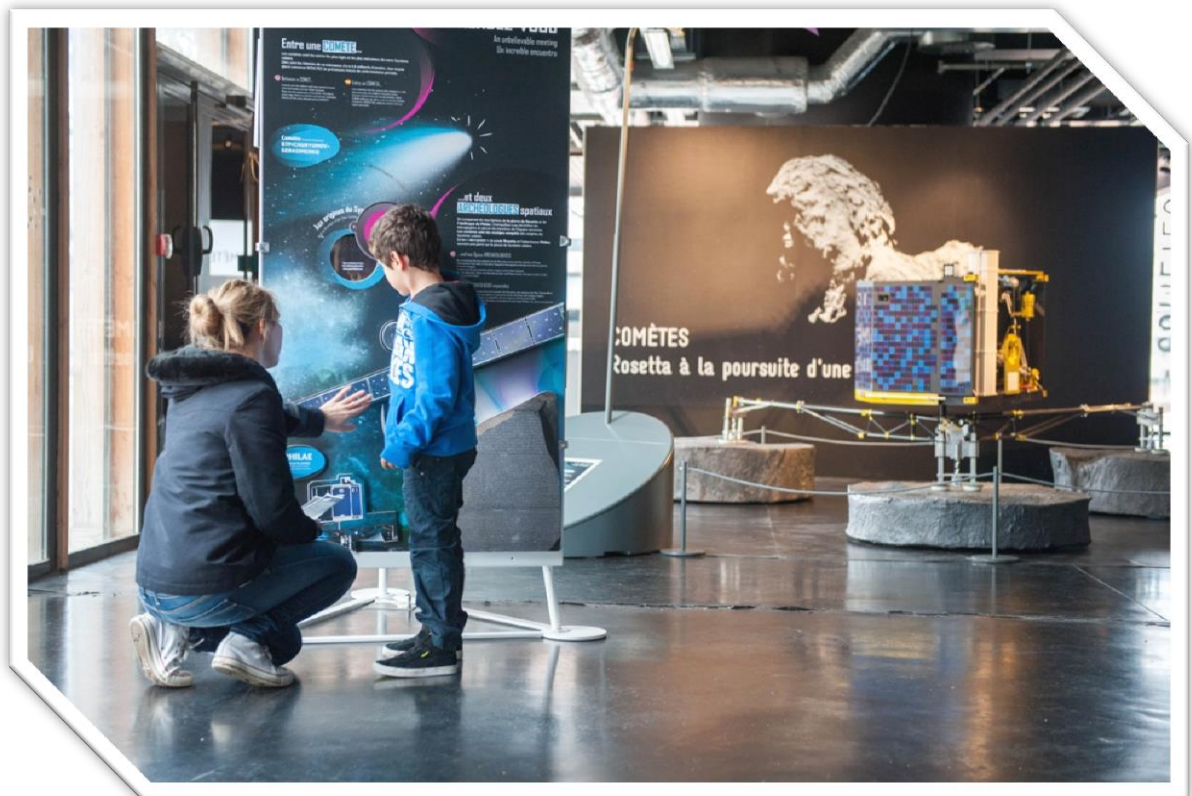
Parallèlement, il faut souligner que la Ville a amplifié son effort dans la politique de l'emploi et de l'apprentissage des jeunes :

- Augmentation du nombre d'apprentis : 12 par an
- Investissement dans le dispositif des emplois d'avenir afin de permettre aux jeunes d'obtenir une expérience et une formation pour améliorer leur employabilité
- 14 CAE (contrats d'accompagnement dans l'emploi)
- Services civiques : 2 jeunes accueillis à la Maison de la justice et du droit.

→ Culture

Le Planétarium

- **82 845 visiteurs** : fréquentation totale saison 2014/2015 (50% individuels, 29% scolaires, 10% autres groupes, 11% évènementiels et privatisations)
- **7 173 visiteurs vaudais** (38% scolaires, 25% grand public, 24% groupes, 13% privatisation et évènementiel), soit 17% de la population vaudoise.



L'un des principaux faits marquant est la délibération du conseil municipal (mars 2015) pour la signature de la convention entre la Ville de Vaux-en-Velin et l'Université Lyon 1 renforçant les liens existants entre l'Université et le Planétarium et reconnaissant l'établissement comme un partenaire culturel privilégié.

Programmation ordinaire

On retrouve dans cette programmation les activités classiques du planétarium : séances, exposition permanente, ateliers, films...

Participation de 16 Artistes, 7 Scientifiques et 1 Philosophe.

Partenaires : Musée d'art contemporain de Lyon, Association Formes élémentaires, Institut d'art contemporain, Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – IRFU, Institut de physique nucléaire de Lyon, CNRS, Université Claude Bernard Lyon 1.

Incubateur#2 - Avril - septembre
10 familles de Vaulx-en-Velin ont été invitées à entrevoir l'invisible en construisant une chambre à brouillard expérimentale à leur domicile pour détecter la radioactivité naturelle et les rayons cosmiques. L'exposition Boîtes Noires est le résultat de cette expérimentation.
Artistes : Sophie Pouille et Norbert Godon - Scientifique : Antoine Cazes



Actions périscolaires

Le Planétarium propose toute l'année aux groupes scolaires participants de construire leur futur village sur Mars - une occasion unique pour découvrir les programmes spatiaux à venir et s'initier à la technologie numérique de l'impression 3D.



Conférences

9 conférences organisées au rythme d'une rencontre par mois.



➔ Les Bibliothèques et le numérique

En 2015, un nouveau projet scientifique, culturel, éducatif et social (PSCES) a été conçu et validé par le conseil municipal. Il comprend deux grandes orientations :

- **Préparer l'ouverture de la « Médiathèque numérique »** afin de proposer : de nouvelles ressources en ligne, grâce à un nouveau site internet, complémentaires aux ressources limitées au livre jusqu'à présent : cinéma, musique, presse, e-books, conférences, auto-formation, jeux, programmes pour la jeunesse, soutien scolaire, de nouveaux équipements numériques dans toutes les bibliothèques du réseau : ordinateurs, nouveaux logiciels bureautiques, tablettes, wifi, table numérique...



- **Lancer la mission du programmiste** pour la construction de la **Médiathèque - Maison de Quartier du Mas du Taureau** qui verra le jour en 2019 et la **requalification du réseau** en s'appuyant sur une démarche de concertation affirmée auprès des habitants.

Ont également été poursuivis les actions de médiation auprès des publics prioritaires :

- La petite enfance grâce notamment à son festival « A Vaux Livres les petits ».
- Le public scolaire et périscolaire (14 000 maternelles et élémentaires accueillis lors de **550 ateliers lectures** durant le temps d'activité périscolaire soit 2 visites annuelles par élève).
- Les personnes pratiquant une autre langue que le français grâce aux lectures multilingues et les adolescents avec l'opération « Ados Lire ».

En 2015, les Vaudais représentent 97% du public des bibliothèques et 60% d'entre eux sont des enfants ou adolescents. L'activité de prêt des bibliothèques s'est traduite par 145 000 prêts de documents, auprès de 5 500 usagers actifs. En outre, de nombreux habitants "séjournent" dans les bibliothèques (15 000 à Péric par exemple en 2015) et participent aux animations proposées.

Le Centre Culturel Communal Charlie Chaplin

Le Centre Charlie Chaplin accueille chaque année une centaine de manifestations dans sa salle de spectacles mais aussi dans ses salles annexes. Toutes ces manifestations donnent lieu à des temps de montage et de démontage proportionnels à leur importance.

Ces manifestations se partagent entre programmation du Centre et événements organisés par les différents services de la Ville, mais aussi entre le secteur associatif, les écoles et autres partenaires.

La saison 2014-2015 du Centre, le Festival A Vaulx Jazz et le Battle ont permis de dégager 66 831€ de recettes billetterie et ont été vus par 10 204 spectateurs.

Le nombre de personnes venues au Centre dans le cadre des événements hors programmation a été estimé à 16030. Ce sont donc 26234 personnes qui ont fréquenté le Centre durant la saison 2014/2015.



En marge des spectacles eux-mêmes, tout un pan de la connaissance a été exploré par le biais de nombreuses conférences et rencontres. L'une des actions en matière de médiation culturelle la plus emblématique est l'opération « Scènes d'élèves » qui donne pendant plusieurs soirées consécutives la possibilité aux élèves –scolaires ou adultes– d'ateliers théâtre ou danse, généralement animés par les compagnies en résidence, de présenter le fruit de leur travail d'une année. Cette pratique amateur s'accompagne de venues régulières au Centre puisque tous les participants aux Scènes d'élèves sont abonnés. La majeure partie des personnes concernées sont de jeunes Vaudais. En plus du travail réalisé par les compagnies résidentes AToU et LucaThéâtre, le groupe Mazalda anime, depuis la fin 2015, une fanfare vaudaise qui répète tous les 15 jours, principalement au Centre culturel.

Le Centre Charlie Chaplin et le Festival A Vaulx Jazz s'inscrivent dans plusieurs réseaux et nouent des partenariats qui contribuent à leur donner un rayonnement d'agglomération, de région ou au-delà.

En 2015, à l'occasion de la construction de la saison 2015/2016, des partenariats ont été noués avec : la Biennale d'Art Contemporain, le Rectorat –pour l'opération Poésie contemporaine à Vaulx-en-Velin– les théâtres du réseau ScènEst (Vénissieux, Corbas, Décines, Bron), le théâtre des Célestins, le festival Sens Interdits, le festival Migrant'scène organisé par la Cimade, le dispositif d'agglomération Balises, l'association parisienne La Souterraine et la Médiathèque de la Part-Dieu pour le STRN FEST, l'ENTPE pour le festival de théâtre étudiant les Reuteuleus.

Dans un souci de cohérence des propositions culturelles sur le territoire, le Centre culturel Charlie Chaplin a également impulsé une collaboration avec le cinéma les Amphis, le festival du Film Court Francophone et le Planétarium en proposant un temps fort lié au cinéma au moment du festival.

Ces partenariats sont appelés à se développer encore durant les prochaines saisons.

Le Centre a eu des retombées presse intéressantes. C'est ainsi que des événements ont été annoncés ou relayés, de manière systématiquement élogieuse quand il ne s'agissait pas d'une simple mention de date, par la presse régionale (en particulier le Petit Bulletin ou le 491 gratuits de référence pour les sorties culturelles) ou nationale (France Culture pour le Strn Fest, Paris-Match pour les Zombies, les Inrockuptibles...)



Quant aux artistes programmés, enfin, ils représentent une répartition harmonieuse (tout en respectant le budget artistique du Centre) entre la nécessité de défendre la création locale (la jeune compagnie vaudaise Recesser), régionale, surtout, et les spectacles d'envergure nationale (Nasser Djemaï, Joël Pommerat, Käfig, JM Rabeux, le Cabaret Sauvage, groupes du STRN Fest) voire internationale (The Zombies, Hate Radio, Pie Tshibanda la moitié des compagnies jeune public programmées) et bien sûr A Vaulx Jazz.

Le Conservatoire de Musique et de Danse

L'année 2014-2015 s'est inscrite dans la continuité de réforme pédagogique entreprise depuis plusieurs années, mue par la notion de parcours personnalisé de l'élève évalué en unités de valeurs, notamment en Formation Musicale (FM). La démarche de demande de renouvellement de Classement par le Ministère de la Culture, la finalisation d'un Projet d'établissement et la réactualisation du règlement intérieur, du règlement des études



ainsi que des projets pédagogiques de classes et de départements ont sous-tendu l'année scolaire entière. Pour ce faire, et aussi gérer la vie courante de l'établissement, plus de 35 réunions pédagogiques diverses ont été organisées.

À noter l'importante place prise par les ateliers de janvier, avec une très

remarquable restitution publique en février. Ont eu lieu des stages tout au long de l'année scolaire (avec des thématiques autour de la voix, de la musique ancienne, de la danse, de l'orchestre), des regroupements (parmi des classes comme celles des vents, des claviers ou des cordes), des rencontres (du département de Musiques Actuelles Amplifiées par exemple), des séances (comme entre autres celles de préparation à l'option musicale du baccalauréat) ont complété le panel très large et très ouvert des dispositifs mis en place en direction des publics du CRC. La stabilité des effectifs (585 personnes physiques pour 633 activités distinctes), la consolidation de l'équipe pédagogique et des classes ont aussi contribué à la réalisation des missions de l'établissement.

Côté évaluation, hormis un contrôle continu qui permet le passage dans les niveaux supérieurs en FM et un suivi régulier en apprentissage instrumental, les examens de fin de cycle ont vu l'attribution de 19 Attestations d'Études Musicales (fin de 1er cycle), 6 Brevets d'Études Musicales (fin de 2nd cycle) et un Certificat d'Études Musicales (fin de 3ème cycle). Une même continuité a été constatée dans les actions de partenariat (CHAM avec le Collège Barbusse, cours dispensés en MJC ou en Centres Sociaux, participation A Vaulx Jazz, aux commémorations des 11 novembre et du 100ème anniversaire de génocide des Arméniens, etc.). Ces partenariats s'inscrivent également dans le cadre de réseau (RÉEL avec l'ensemble à cordes inter-conservatoire de Chassieu, Meyzieu et Vaulx-en-Velin, notre département de « Musique pour Tous » et celui de « Musique et Handicap » du CRC de Meyzieu, ou autour du réseau des Musiques Actuelles Amplifiées, ...). Une synergie a été aussi initiée dans le cadre de la danse, avec notamment les liens entre le département de danse du CRC, la Compagnie Atou en Résidence et les diverses structures de danse dans la ville (Ateliers Gagarine par exemple).

Une nouveauté est à relever : un croisé d'expérience avec les Arts plastiques en associant performance de jeunes peintres des Ateliers Gagarine avec les musiciens du

CRC en une même prestation. L'activité de diffusion s'est ainsi révélée tout aussi intense que les années précédentes : il y a eu tout d'abord les « incontournables » avec les traditionnels moments musicaux (12 cette année), les quatre restitutions des ateliers lors du festival A Vaulx Jazz, les examens de fin de cycle qui deviennent de plus en plus des spectacles à part entière, des concerts-lectures et expositions, les concerts avec des groupes extérieurs (scènes ouvertes de MAA, 2T3M, le Chœur Saint-Roch, l'Harmonie de Lyon), les spectacles de danse et des CHAM de fin d'année scolaire. Pour finir la saison, la « Fête du conservatoire » s'est déroulée tout l'après-midi jusque tard dans la soirée du 24 juin.

La participation du CRC à la **biennale d'art contemporain** par la collaboration entre Vaulx-en-Velin et Saint-Cyr au Mont d'Or a été instaurée suite au Festival des Voix de l'Enfance.

Au niveau des actions en direction de publics scolaires, outre les animations en vue du recrutement des élèves de CHAM, la commande de la Ville a amené le CRC à développer ses interventions en temps périscolaire. En effet, aux côtés d'ateliers de découverte musicale et instrumentale des écoles Courcelles et Wallon mis en place depuis de nombreuses années, c'est plus d'une demi-douzaine d'école qui a été irriguée toute l'année scolaire par le dispositif interdisciplinaire « Corps et Voix », associant en résonance des activités autour de la danse et de la musique.



MUSIQUES ACTUELLES AMPHIBES VAULX-EN-VELIN

CONCERT SCÈNES OUVERTES 2015

#1 vendredi 10 avril 2015 - 19h
Centre social et culturel J&J Peyri
 rue Joseph Blein 69120 Vaulx-en-Velin
 Inscriptions auprès de Marvin Cunin avant le 4 avril
 04 72 37 76 39 - marvin.cunin@cscpeyri.org - cscpeyri.org

#2 vendredi 29 mai 2015 - 19h
MJC de Vaulx-en-Velin
 13 avenue Henri Barbusse 69120 Vaulx-en-Velin
 Inscriptions auprès de Bénédicte Descottes avant le 23 mai
 04 72 04 13 89 - mjcv@wanadoo.fr

#3 samedi 27 juin 2015 - 19h
Théâtre de Verdure - Festiv'aux Amphis
 rue Pierre Cot 69120 Vaulx-en-Velin
 Inscriptions auprès de Charlene Mercier avant le 20 juin
 04 78 79 52 35 - charlene.mercier@mairie-vaulxenvelin.fr

vaulx-en-velin
 CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE
 A RAYONNEMENT COMMUNAL
 Rhône-Alpes GRAND LYON

VILLE DE VAULX-EN-VELIN * MJC * CENTRE SOCIAL J&J PEYRI

Direction des Affaires Culturelles

Les Journées Européennes du Patrimoine / 19-20 septembre :

La thématique « Le patrimoine du XXIème siècle, une histoire d'avenir » a permis la valorisation de nouveaux lieux de la Ville, jamais inscrit précédemment dans le programme :

- **Le Mas du Taureau** avec la présentation du projet « Le Mas Stocke » : exposition ludique et ateliers « Fabriquerie » à la Bibliothèque Pérec, circuits insolites dans le quartier... (en lien avec le GPV et le collectif Pourquoi Pas !). Côté fréquentation, 400 personnes ont été comptabilisées sur l'ensemble du week-end.
- **Le Planétarium** a proposé des visites insolites du lieu, offre qui a rencontré un franc succès avec 181 participants.
- **L'Église Saint Thomas** a été ouverte pour la première fois à l'occasion des JEP (unique église datant du 21^{ème} siècle dans l'archidiocèse de Lyon). 90 visiteurs sur l'ensemble du week-end.
- A noter que ces 3 offres ont fait partie des « visites coups de cœur » dans le programme édité par le Grand Lyon, les 2 derniers lieux étant par ailleurs inscrits dans le parcours presse organisé par la Métropole.
- **Un parcours de Ville** mettant en valeur 9 lieux du 21^{ème} siècle a été proposé, avec 35 inscrits pour la visite commentée en bus. L'usine TASE et la réserve du Musée des Pompiers étaient également ouvertes : respectivement 400 et 2000 visiteurs.



Cinéma les Amphis

Le cinéma municipal de Vaulx-en-Velin, les AMPHIS, accueille chaque année un certain nombre d'événements et de festivités qui font partie intégrante de la politique culturelle vaudaise. Il offre une programmation variée, allant des films grand public, aux films "art et essais". Le cinéma bénéficie d'ailleurs de ce label et est subventionné à ce titre.

Le cinéma organise une à deux fois par mois des Amphitema en collaboration avec différentes associations vaudaises ; avec diffusion d'un film en lien avec l'actualité ou l'Histoire et débat animé par le réalisateur du film ou un intervenant.

Cet établissement accueille également chaque année, divers événements notables pour la commune comme le Festival du Film Court Francophone du 16 au 25 janvier, dont le financement est maintenu

Festiv'aux Amphis /6^{ème} édition/ 25, 26 et 27 juin

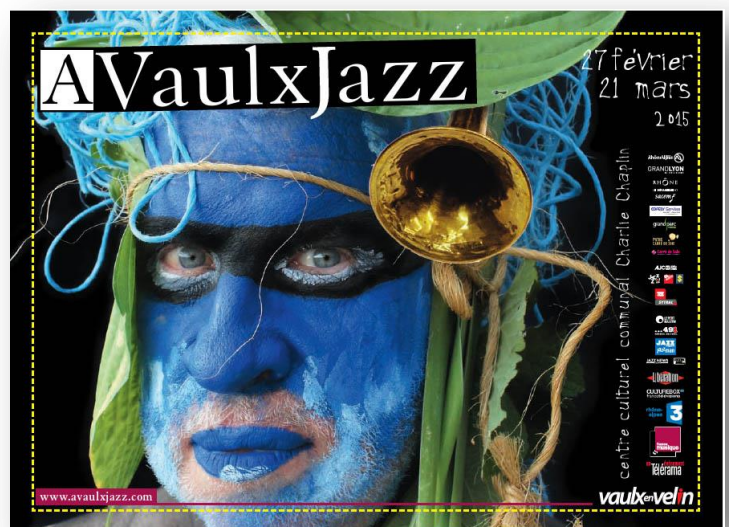
Cet événement a pour objectif d'investir le théâtre de Verdure du cinéma Les Amphis, lieu culturel peu exploité, qui offre pourtant un superbe cadre de représentation avec sa scène couverte et son parc arboré. La particularité de la programmation, familiale, est de présenter des artistes professionnels reconnus ainsi que des projets amateurs en danse, théâtre et musique, fruit du travail mené par les compagnies en résidence notamment :

- **La Nuit du Sport**, par le Lucathéâtre qui a associé de nombreuses associations sportives vaudaises mais aussi des habitants de tous âges impliqués dans les ateliers développés par la compagnie.
- **TransForme**, spectacle de la compagnie Atou qui a associé 50 danseurs amateurs (pour beaucoup, des participants du défilé de la Biennale), enfants et adultes, dont certains, en situation de handicap.
- **scène ouverte** musiques actuelles, avec 4 groupes amateurs, organisée avec la MJC, le CSC Peyri et le Conservatoire.

Fréquentation : environ 1000 personnes sur l'ensemble de la manifestation

Festival A Vaulx Jazz / 28^{ème} édition/ 27 février-21 mars 2015

Avec 9 soirées au centre culturel Charlie Chaplin (dont une soirée sur invitation ouverte aux acteurs et habitants de Vaulx-en-Velin, abonnés et partenaires du festival, ainsi qu'une soirée en lien avec la journée internationale des droits des femmes), le festival a poursuivi son développement hors les murs : 20 manifestations organisées dans divers lieux de la Ville en partenariat avec les acteurs locaux et les habitants (MJC, salle E. Piaf, Planétarium,



sur l'esplanade Duclos ou place Cavellini, cinéma Pathé Carré de Soie...) mais aussi des partenariats culturels à Lyon, Bron ou encore Feyzin. L'objectif étant ici à la fois d'ancrer davantage l'événement sur la ville mais aussi de le faire rayonner, de poursuivre l'inscription du festival dans le paysage culturel métropolitain. Le festival fait également partie de deux réseaux : Jazz(s)RA au niveau régional, et AJC au niveau européen.

Plus précisément pour A Vaulx Jazz 2015, ce sont :

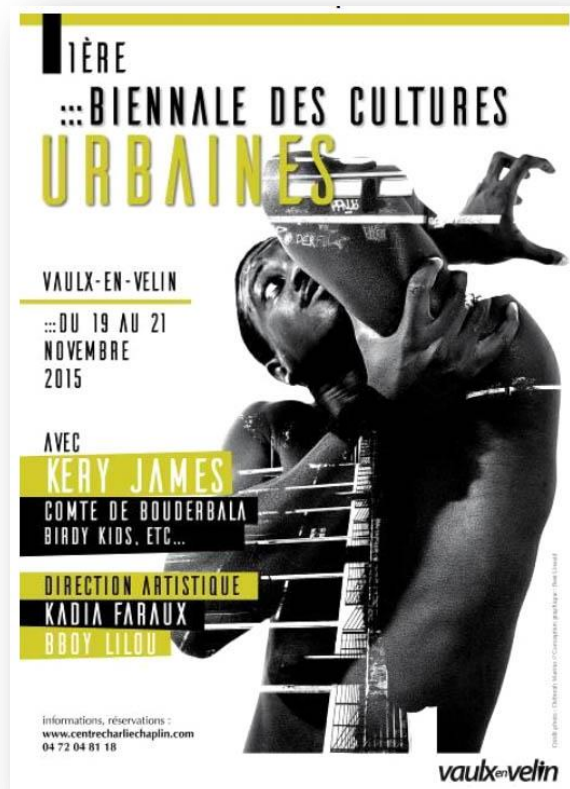
- 40 concerts, 2 expositions, 1 cycle Jazz & Cinéma, 1 conférence
- 60 de musiciens régionaux et internationaux, émergents et professionnels
- 4 créations
- Des actions artistiques : concerts dans les crèches, rallye jazz avec les écoles primaires, projet Web Radio avec le CSC Peyri, une Master Class avec le Conservatoire, des ateliers autour d'événements...
- D'importants retours média
- Plus de 14 000 spectateurs.

Biennale des Cultures urbaines / 1^{ère} édition/ 19 au 21 Novembre 2015

Cette première biennale des Cultures Urbaines à Vaulx-en-Velin s'est inscrite dans une volonté de rendre possible toutes les appropriations culturelles y compris celles qui conjuguent subversion et performance, provocation et créativité.

Comme tous les arts populaires, non-légitimés au départ, les Cultures Urbaines ont désormais conquis maturité et rayonnement artistiques.

A l'instar du Jazz ou du Rock, l'apport des Cultures Urbaines est aujourd'hui indéniable. La dimension sociale s'est enrichie, au fil d'un temps court, d'esthétisme, d'élégance, de professionnalisme. Ces pratiques révèlent l'exceptionnelle vitalité d'une jeunesse particulièrement créative, d'une jeunesse dans son temps dont la force réside aussi dans le mode collectif et solidaire de l'exercice.





En novembre, le spectacle a été au rendez-vous, le niveau aussi avec des artistes de renommée internationale. La programmation, sous la Direction Artistique de Kadia Faraux et Bboy Lilou, a mis en scène diverses expressions d'un Art né de et dans la Ville pour y grandir et s'épanouir partout. Cette première édition a accueilli 3120 spectateurs sur quatre jours.

Le projet de fanfare, encadré par les musiciens de Mazalda, (et qui est étroitement lié à Jazz au Coin du Feu) a démarré en octobre 2015. Environ 30 participants aux premières répétitions, d'âges variés, habitants de Vaulx-en-Velin et de l'agglomération. Le nombre de participants a diminué en fin d'année, essentiellement pour des raisons d'agenda. Cependant, cela a permis de renforcer et dynamiser le groupe et laisse plus de place et de temps aux musiciens qui ont un niveau de pratique musicale plus faible. Le premier concert de la fanfare est prévu pour A Vaulx Jazz 2016.

➔ Les Seniors

Le Service des retraités accueille, oriente et aide les retraités vaudais dans tous les aspects de la vie quotidienne. la Municipalité propose un certain nombre de services à nos Seniors comme le portage des repas :

- 23 100 repas livrés,
- 2 500 potages livrés :
- en moyenne, 80 personnes par mois en bénéficient.

Mais aussi, 3 737 colis de fin d'année ont été offerts et 689 de nos aînés ont répondu à l'invitation au « repas des seniors ».



En lien avec le mouvement associatif, de nombreuses activités ont été proposées aux retraités : exercices physiques ou de maintien, pratiques sportives, ciné-club aux Amphis, informatiques, randonnées, Planétarium voyages/excursions,...

La publication « Mémoire vive » est distribuée à tous les Vaudais (simultanément avec un numéro de Vaulx le journal) pour que chaque foyer soit informé des activités, des messages, des informations de tout type (y compris concernant la santé) en direction des Seniors, ainsi, l'information a plus de chance de leur parvenir.



➔ Le service de Soins infirmier à domicile (SSIAD)

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de la Ville de Vaux-en-Velin intervient auprès de personnes âgées et/ou handicapés et/ou vulnérables, afin de les accompagner dans leur maintien à domicile malgré leur perte d'autonomie. Les interventions se font dans le cadre d'une prescription médicale ; sous forme de soins d'hygiène et de confort, de soins techniques et de surveillances, ainsi que de soins relationnels. Ces actions visent à : assurer un retour à domicile plus souple et une reprise de l'autonomie après une hospitalisation ; retarder l'entrée en institution ou structure afin d'éviter la rupture avec l'environnement quotidien ; permettre à la personne âgée de rester dans son cadre de vie jusqu'à un âge avancé, avec la participation de l'entourage. Le SSIAD est autorisé par l'Agence Régionale de Santé pour accompagner 38 patients. En 2015, le taux d'occupation est de 88 %. Les circonstances d'admission sont d'abord la perte d'autonomie fonctionnelle sans hospitalisation (47 % des admissions) et ensuite les sorties d'hospitalisation de courte durée (37 %). 91 % des patients ont plus de 75 ans. 35 % vivent seuls et 46 % en couple. Dans le souci de continuité des soins et dans l'intérêt du patient, l'obligation d'intervention 7 jours/7 à leurs domiciles s'impose. Ainsi, le recours aux remplacements permet de pallier à ce rythme de travail afin que les agents du service puissent prendre leurs congés.

L'activité 2015 est marquée par la contenance des dépenses en soins effectuées par des infirmiers libéraux. Le SSIAD reçoit de plus en plus de demandes d'admission de patients nécessitant des actes infirmiers quotidiens, liés au diabète insulino-dépendant. Le SSIAD est financé par une dotation annuelle versée par la CPAM et allouée par l'Agence Régionale de Santé; elle a été fixée à 466 217 € pour l'année 2015. Pour permettre de couvrir l'ensemble des dépenses de fonctionnement, une subvention d'équilibre du budget principal de la Ville a été versée sur l'exercice 2015 à la hauteur de 3905 €. Des crédits non reconductibles ont été accordés par l'Agence Régionale de Santé pour 12 022 €.



➔ La Résidence Ambroise Croizat

Le Foyer logement est un établissement médico-social. Il propose des logements à la location pour les personnes autonomes âgées de plus de 60 ans. Ces logements individuels sont assortis d'équipements ou de services collectifs (restauration, animation) dont l'usage est facultatif.

L'hébergement est à la charge des locataires qui peuvent bénéficier d'une aide au logement.

La Métropole de Lyon évalue et contrôle la qualité des prestations servies aux personnes âgées ainsi que la gestion des établissements.

Le nombre de journées réalisées en 2015 est de 20 742.

Le taux d'occupation est 99,69 %. La répartition des journées/type de logement se fait comme suit :

- 365 journées de F1
- 18 250 journées de F1 bis
- 365 journées de F1 bis (2 personnes)
- 1 090 journées de F2 (1 personne)
- 730 journées de F2 (2 personnes)

Concernant les entrées/sorties au foyer-logement, 9 nouveaux résidents ont été accueillis dont un couple et 8 personnes ont quitté l'établissement.

En 2015, les principaux motifs de demande d'admission ont concerné le besoin de sécurité, le besoin de maintenir des liens sociaux, le logement inadapté et le rapprochement familial.

Par ailleurs, l'avancée dans l'âge liée à la dépendance est un motif d'orientation en EHPAD pour plus de la moitié des personnes sortantes.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes accueillies à la résidence, l'établissement a mis en place en 2015 un livret d'accueil à l'usage des familles et de leurs proches. En effet, ce document a pour objectif de faciliter l'accompagnement des résidents et de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement de la résidence. Dans la même démarche d'amélioration de la qualité de fonctionnement, une formation sur « la pratique professionnelle » s'est déroulée sur l'année 2015 pour le personnel de la résidence.





Vie associative et Démocratie participative

Vivre Ensemble

Faire la Ville

Ressource

Innovations
et Perspectives

➔ Vie Associative

En 2015, l'année associative a été marquée par l'ouverture du premier forum des associations le 12 septembre au Parc Elsa Triolet. Précédé d'un repas convivial ouvert à tous les bénévoles, ce forum a permis de nombreux échanges entre acteurs de la vie associative et habitants de Vaux-en-Velin, et plus largement de favoriser les rencontres entre militants associatifs qui ne se côtoient pas habituellement.

En dehors de cet engagement fort de la Ville en direction du tissu associatif, considéré comme une véritable richesse du territoire, la Ville a également soutenu les associations de nombreuses façons :

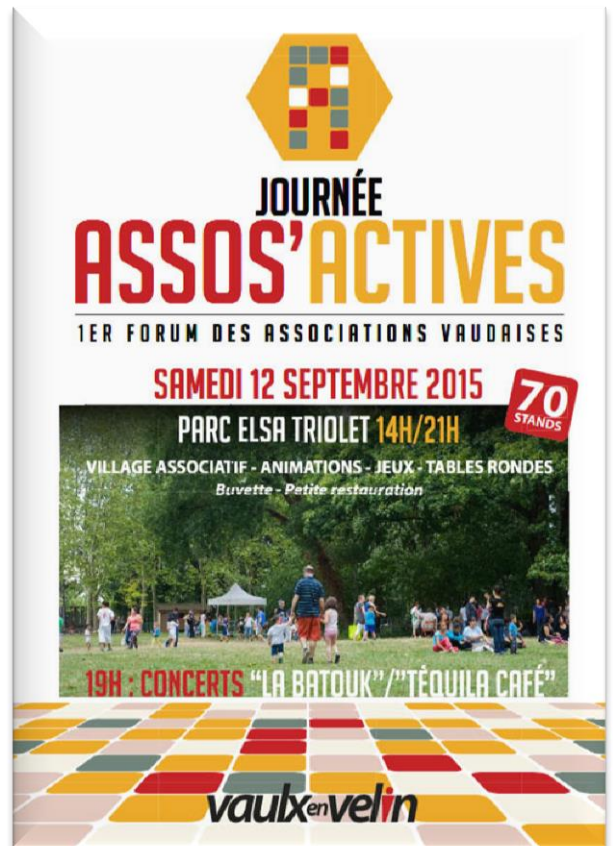
- en plus des clubs sportifs et des associations scolaires, ce sont environ 110 associations qui ont été soutenues financièrement par la Ville, pour un montant total de 3,14 millions d'euros.

- dans le cadre de la politique de la ville, une cinquantaine d'associations ont bénéficié du Fonds Associatif Local et du Fonds de Participation des Habitants, pour une enveloppe totale de 60 000 euros environ ; et dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion sociale, c'est une trentaine de projets qui a été financée pour une enveloppe globale d'environ 900 000 euros (financements Etat, Région, Département)

- Autres dispositifs contractuels : Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Educatif Local, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, ... : une quinzaine d'associations bénéficiaires.

En 2015 la politique municipale en direction des associations a été remise à plat avec notamment la mise en place d'un dossier unique de demande de subvention, afin d'améliorer la transparence et l'équité de ces attributions.

L'accompagnement associatif s'est poursuivi, avec plus de 140 associations régulièrement suivies, accueillies et informées sur la création d'associations, les possibilités de financements, l'orientation avec tous les partenaires de la vie associative



et le soutien à l'organisation d'événements (fêtes de quartier, de voisins, vide-greniers, soirées conviviales, réunions, etc.).

Une réflexion a également été engagée afin de permettre dans les mois à venir la création et la mise en place d'un Conseil de la Vie Associative.

Concernant, l'accueil des associations dans des espaces adaptés, la commune a maintenu et optimisé l'utilisation de ses équipements associatifs ou intégrés : Carco, Frachon, Grôlières, Lamaze, Carmagnole, Cachin, Mandolines, 9/9, Verchères, locaux Dimitrov, Europôle, Pôle associatif du Bourg, etc. En tout, plus de 100 associations sont ainsi accueillies : hébergement permanent, régulier ou occasionnel.

➔ Démocratie participative

Les Conseils de quartier

2015 est la première année de fonctionnement des huit Conseils de Quartier créés fin 2014. Ils se sont inscrits rapidement et résolument dans le paysage vaudais. Ils constituent un progrès sans précédent de la démocratie participative sur le territoire, voire même une petite révolution, qui s'est illustrée, par exemple, dans l'important travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat (PLUH). Conformément à la volonté de Madame la Maire, les Conseils ont été systématiquement consultés, y compris par les promoteurs, pour tout projet d'urbanisme concernant leur quartier. Cela a permis d'obtenir des modifications, des dédensifications, des conservations de patrimoine et autres améliorations notoires. Organisés en commissions thématiques et dotés de budgets spécifiques (5.000 euros en fonctionnement et 30.000 euros en investissement), les Conseils de Quartier ont aussi contribué à la réalisation de projets (illuminations, radar pédagogique, fleurissement, activités, fêtes de quartier...), 603 Vaudaises et Vaudais en sont membres. Cette nouvelle forme d'intervention et de participation citoyenne se construit dans l'action et, comme toute nouveauté, "bouscule" un peu le fonctionnement traditionnel d'une Collectivité.





- **Avec les scolaires :** ateliers de sensibilisation dans les classes de collèges et de lycées, proposés par la LICRA, et par ARCAD, travaux sur la Mémoire (le 6 avril 2015, une classe de 3^e du collège Aimé Césaire a participé à la commémoration du 71^e anniversaire de la rafle par la Gestapo des 44 enfants juifs de la Maison d'Izieu).

- **Auprès des clubs sportifs :**

Depuis le mois de mars 2015, l'association Foot Citoyen œuvre auprès de deux clubs de football vaudais. À travers un accompagnement pédagogique des jeunes mais aussi des entraîneurs, Foot citoyen propose de travailler autour de thèmes liés aux valeurs sportives (respect, rapport à l'autorité, image et comportement, plaisir, responsabilisation, citoyenneté, etc.) mais également sur des thématiques extérieures (insertion, laïcité, éducation nationale...).

- **Auprès des habitants :** plusieurs initiatives comme des soirées débats, des repas du Vivre Ensemble, ou fêtes de quartier mais également des conférences et notamment l'organisation, le 9 avril 2015, d'une conférence, en partenariat avec l'association EPI (association locale signataire du Plan) et l'association Coup de Soleil, sur le thème « *Sciences et Religions* », en présence de Madame Faouzia Charfi, physicienne et professeur à l'Université de Tunis, ancienne secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur dans le gouvernement provisoire issu de la révolution du 14 janvier 2011, ...
- **Journée de restitution de l'année :** le 17 décembre 2015 à la Salle Victor Jara une journée de restitution des actions engagées durant l'année a permis à une quarantaine d'élèves du lycée Les Canuts, à une trentaine d'associations et à une centaine d'habitants de découvrir les différents acteurs impliqués dans la mise en place de notre plan. Au programme de cette journée :



Le Camp des Milles : Film et débat avec Cyprien FONVIELLE, Directeur du Camp des Milles, présentation des partenaires associatifs du Plan (LICRA, Foot Citoyen, Campus Marianne, Centre social LEVY, ARCAD, Espace Projets Inter associatifs, Time Code).

Table ronde : « la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations : comprendre les enjeux et leurs évolutions » avec la participation d'Hélène GEOFFROY, Députée Maire de Vaulx-en-Velin, de Gilles CLAVREUIL, Délégué Interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (DILCRA), de Doudou DIENE : Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance (2002-2008), de Patrick GOHET, adjoint au Défenseur des Droits de Frédéric CALLENS, Secrétaire Général du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) et d'Alain Blum, Président Régional de la LICRA.

Cette journée s'est conclue par un dîner du Vivre Ensemble à Charlie Chaplin regroupant 200 personnes.

➔ Mémoire commune

Désormais, lors des cérémonies et des commémorations officielles, les bâtiments municipaux et les écoles sont pavoisées et de véritables évènements du souvenir sont organisés dans le cadre de « Mémoire Commune ».

En 2015, toutes les autres grandes dates de l'Histoire ont été célébrées :

- le 21 février, hommage aux 23 résistants FTP-MOI du « Groupe Manouchian ».
- le 19 mars, « *La journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc* ».
- le 21 mars, « *La journée Internationale contre le racisme* ».
- le 26 avril, « *La journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation* ».
- le 10 mai, « *La journée nationale des mémoires de la traite et de l'esclavage* ».
- le 27 mai, « *la journée nationale de la résistance* ».
- le 18 juin, « *La journée nationale de l'appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi* ».
- le 19 juillet 2015, « *La journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France* ».
- le 2 septembre, la Libération de Vaulx-en-Velin.



- le 17 octobre, hommage à la mémoire des victimes de la répression, à Paris, de la manifestation pour la Paix en Algérie.
- Le 11 novembre, Armistice de la Première guerre mondiale 1914-1918 avec un défilé militaire dans le cadre du centenaire.

À noter une dimension particulière pour le 80^{ème} anniversaire de la victoire sur le nazisme célébré le 8 mai 2015 et pour le centenaire du génocide des Arméniens commémoré le 22 avril 2015, en présence du secrétaire d'Etat à la Défense Jean-Marc Todeschini.



Ces cérémonies permettent de créer des repères forts pour garder vivant le fil de cette mémoire commune. Les différentes manifestations officielles rythment les temps de réflexions et de partages indispensables pour faire Ville commune.

Lors de toutes ces commémorations, le Service "Fêtes et Cérémonies" en assure la logistique et le bon déroulement. Il fait de même pour les fêtes d'écoles ou associatives, pour les réceptions, les inaugurations et les manifestations spécifiques.

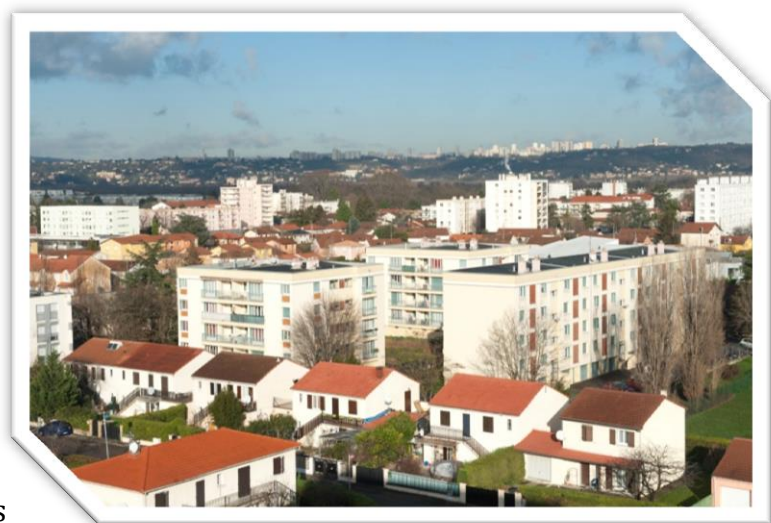
Le Développement urbain

Plusieurs grands projets d'aménagement ont été revus lors de l'année 2015. La Municipalité, confortée par l'avis des Conseils de Quartier, a affirmé vis-à-vis des partenaires sa position d'une part sur sa politique de peuplement et d'habitat, d'autre part sur les orientations souhaitées pour son développement urbain.

En termes d'habitat, à partir d'un diagnostic évaluant la situation comme non maîtrisée, la commune a décidé de se fixer des objectifs quantifiés en termes d'évolution du parc de logement. Ainsi, afin d'atteindre un objectif de réduction à moyen terme de son taux de logements sociaux à 50 %, contre 58% aujourd'hui, il a été décidé de limiter à 20% le taux de logements sociaux dans les opérations d'aménagement (contre 40% en moyenne précédemment) et à 100 le nombre de logements sociaux programmés chaque année (contre plus de 300 les années précédentes). L'ensemble des bailleurs sociaux de la commune a été réuni le 18 septembre 2015 pour un échange constructif sur ces nouvelles orientations et le partenariat qu'il convient de réactiver.

La déclinaison des orientations d'aménagement de son territoire souhaitées par la commune concerne deux chantiers très actifs cette année : la révision du PLUH et la redéfinition des enjeux des opérations d'aménagement.

La révision du PLUH a fait l'objet d'un important travail des Conseils de Quartier, dont les contributions et propositions ont été transmises à la Métropole de Lyon. Les élus de l'ensemble du conseil municipal, réunis en commission générale, ont également pu faire valoir leurs remarques. Les orientations générales fixées par la commune sont principalement une plus grande prise en compte du patrimoine et de la nature des quartiers et une remise en cause de la densification généralisée et de l'uniformisation urbaine.



Ces orientations se déclinent dans l’instruction des autorisations d’occupation du sol gérées par le service urbanisme. L’activité immobilière sur la commune reste dynamique : 101 permis de construire instruits en 2015, la plupart d’entre eux faisant l’objet d’échanges préalables entre les élus, les services et les promoteurs, puis d’une consultation des conseils de quartiers concernés. Le service urbanisme a été renforcé pour l’exercice de ses missions de contrôle des constructions, sujet sur lequel les élus municipaux ont souhaité une plus grande rigueur. En 2015, 18 infractions ont ainsi été transmises au procureur de la République.

Les élus municipaux se sont attachés à revoir non seulement les programmes des nombreuses opérations d’aménagement conduites sur le territoire, mais aussi leur phasage. L’engagement de la ZAC du Mas a été considéré comme une priorité de la commune, et cette intention a été transcrite dans la programmation pluriannuelle d’investissement de la Métropole. Un nouveau programme est en cours d’élaboration pour ce projet majeur, avec une limitation du nombre de logements reconstruits, l’intégration d’autres fonctions urbaines (activités, enseignement...), la structuration du projet autour d’une ligne forte de transport en commun moderne, l’engagement d’une démarche écoquartier. D’autre part, ce projet est intégré dans un projet urbain plus vaste dit « corridor universitaire » qui doit offrir au secteur nord de la commune (Vaulx la grande Île) un potentiel de développement urbain à la hauteur de celui développé à Vaulx la Soie.

Des discussions ont été menées avec la Métropole et/ou les constructeurs pour réviser certains projets dans le sens des orientations municipales : secteur des Barges, ZAC Hôtel de ville, PAE et ZAC Tase, PUP Gimenez, Pont des Planches, Vaulx-Village.



Tous ces projets ont évidemment un impact en termes d’équipements publics, jusqu’à présent pas ou mal pris en compte. Une programmation pluriannuelle d’investissement (PPI) a été élaborée pour mettre la commune à niveau sur ce point. Cette PPI communale a été articulée avec celle de la Métropole et présentée au conseil municipal.

La démarche de révision des documents de planification s'étend à plusieurs domaines, ce qui a permis à la Ville d'infléchir l'ensemble des politiques d'aménagement qui la concernent dans le sens de ses orientations politiques et de les mettre en cohérence.

Dans le domaine des déplacements urbains, enjeu majeur pour la commune qui a pour objectif de développer une offre de transports en commun aussi performante que celle de ses villes voisines, avec la demande par la Ville de la création d'une ligne de tramway, le travail de révision du Plan de Déplacements Urbain (PDU), piloté par le Sytral, a été engagé. De même que pour le PLUH, il donnera lieu à une concertation.



La commune est partie prenante dans les choix d'investissement de la Métropole sur la voirie. En 2015, le Boulevard Urbain Est a été mis en service, et 2 opérations d'aménagement de proximité ont été réalisés (rue Lamartine et rue Teste) ainsi que 5 opérations plus modestes financées par le FIC (fonds dédiés à la commune).

La commune a donné une impulsion nouvelle à sa politique de développement durable en s'engageant dans une démarche de Plan climat. Sans attendre la formalisation de celui-ci, elle a lancé plusieurs actions, participant à des événements autour de la problématique de la réduction des déchets, et intégrant fortement la dimension environnementale dans le développement urbain, soit dans le cadre de la révision du PLUH avec la définition de la « trame verte et bleue » comme socle du projet de territoire, soit dans les opérations d'aménagement en promouvant la démarche « écoquartier ». En fin d'année 2015, un service environnement dédié à ces problématiques transversales a été mis en place.

La démarche de développement durable doit bien évidemment se décliner sur l'ensemble de l'activité et du champ de compétence de la commune. Ainsi, la réduction du parc de berline a engendré des résultats significatifs : baisse de la consommation de carburant de 45% en 2 ans. De même, l'engagement du service espaces publics dans une démarche de « gestion raisonnée » a été relancé.

Parallèlement, la ville a souhaité s'inscrire dans une démarche globale d'embellissement. Ainsi, le concours des jardins et balcons fleuris a été relancé et a connu plus de 30 inscrits pour une première année. Dans le cadre de sa participation au sein du syndicat



du canal de Jonage, la Ville a également appuyé la mise en place de la navette fluviale et de ses pontons d'accostage.

Il s'agit d'une politique générale d'amélioration du cadre de vie des habitants en lien avec la nature et l'eau, patrimoine vaudais exceptionnel, qui devrait se développer sur les années à venir.

La commune dispose d'un service habitat logement qui intervient sur plusieurs aspects. Outre l'accompagnement des élus dans la définition et la mise en œuvre d'une politique de l'habitat, les agents municipaux offrent un véritable service aux vaudais, qu'ils soient occupants ou demandeurs d'un logement social, locataires du parc privé ou copropriétaires. En 2015 ce sont 3 700 personnes qui ont été reçues par le service et 3212 personnes renseignées par téléphone. 1 625 demandes ont été examinées dans le cadre de la commission logement. En dehors de cet accompagnement dans la recherche de logement, un travail spécifique est réalisé au niveau des copropriétés : ainsi ce sont notamment 10 formations qui ont été assurées, 20 rencontres avec les habitants des copropriétés et conseils syndicaux et 13 avec les syndics.

Le territoire de la commune est pour une bonne part concerné par la Politique de la ville, dont les périmètres ont été redéfinis. Le nouveau contrat de ville de la Métropole de Lyon et sa déclinaison locale, la convention d'application de Vaulx-en-Velin, ont été rédigés en 2015 et seront mis en œuvre jusqu'en 2020. L'équipe GPV a été réorganisée pour prendre en compte les nouveaux enjeux définis par la municipalité avec ses partenaires. Les interventions lourdes, de renouvellement urbain des quartiers concernés feront l'objet d'une nouvelle convention avec L'ANRU. Un protocole de préfiguration de cette future convention a été préparé afin de permettre d'engager un certain nombre d'actions sans attendre la signature de la convention.

Le développement Economique, les Commerces, l'Emploi et l'Insertion

Le commerce a également fait l'objet d'une réflexion au titre de la planification (SDUC). Ce thème est central dans l'activité du service économique. La commune mène un projet FISAC sur le Mas du Taureau et la Grappinière, avec pour objectif



de soutenir l'activité commerciale dans ces quartiers, mais elle suit aussi avec attention l'évolution du commerce sur l'ensemble du territoire communal. D'autre part, elle gère en direct les marchés forains, répartis sur 4 lieux de la ville. Ceux-ci font l'objet d'une réforme importante

avec la Loi Pinel, qui devra être mise en application.

Au centre-ville les commerces ont été accompagnés.

Une orientation nouvelle a été donnée à la politique de développement de l'activité économique et de l'emploi. Le service a été réorganisé pour prendre en compte de nouveaux objectifs, avec un investissement plus important sur le champ de l'insertion, de la création d'activité et de l'économie sociale et solidaire.

Le service économique assure une mission d'accueil et de guichet unique auprès des commerçants. Il est leur interlocuteur privilégié pour les questions qu'ils sont amenés à se poser aux différents stades de la vie de leur commerce :

- prospection (mise en contact avec propriétaires/commercialisateurs de locaux notamment, comité d'agrément pour le centre-ville et Grappinière) ;
- installation (aide dans les démarches administratives et réglementaires, instruction sur les enseignes, terrasses, licences, occupation du domaine public) ;
- entreprises en difficulté : suivi et mise en contact avec les services ad hoc des chambres consulaires, médiation éventuelle avec les bailleurs.

Parallèlement, le service participe à la définition et à la mise en œuvre d'une stratégie de développement commercial à l'échelle de la commune.

L'activité du service en quelques chiffres :

- Budget de fonctionnement d'environ 250 000 €.
- 2500 entreprises et 300 commerces recensés sur le territoire.
- 150 structures de l'Economie Sociale et Solidaire.
- 3 associations de commerçants et 2 associations d'entreprises.
- 1 pépinière d'activités, 4 centres d'affaires privés.
- 5 marchés forains.
- Une centaine de prospects Commerces reçus par an.
- Une centaine de prospects reçus dans le cadre de la Zone Franche Urbaine (ZFU) /an.

Pour le commerce et l'artisanat les objectifs pour l'année 2015 ont été de :

- maintenir la dynamique commerciale sur la commune au regard de chacune des polarités.
- favoriser l'implantation d'enseignes sur le centre-ville et la Grappinière.
- maintenir les dynamiques des associations de commerçants.
- maintenir une porte d'entrée pour l'accueil des prospects commerces ;
- Veiller au respect du droit commercial et des règles en vigueur.



Le service actualise et optimise la base de données des commerçants, outil de veille sur le territoire. Il a accompagné l'organisation d'un marché de Noël en lien avec les commerçants du centre-ville. Le service a reçu 65 prospects commerces artisans.

Le projet FISAC sur le Mas du Taureau et la Grappinière engagé en 2014 jusqu'en 2017 se poursuit. L'objectif de 10

actions à mener, est quasiment atteint avec un taux global d'avancement de 80 %. 4 comités d'agrément sur le centre-ville ont permis de valider 4 implantations de nouveaux commerces.

Le service dans le cadre de sa mission sur la réglementation commerce a traité 12 dossiers de demande de terrasse, la création d'une licence 3 et de 5 licences restaurants/à emporter.

Concernant l'économie sociale et solidaire, les objectifs pour l'année 2015 ont été de :

- Accompagner les structures émergentes de l'ESS et favoriser leur développement.
- Favoriser l'émergence et l'implantation d'un « Pôle d'innovation sociale » du Grand Lyon sur le Carré de Soie.

La ville de Vaux-en-Velin compte environ 150 structures de l'Economie Sociale et Solidaire. Un projet de pôle d'innovation sociale au 4 Allée du Textile est actuellement à l'étude par la Métropole. Le projet « Le Jacatronic Mobile » de l'association « Vive la Tase » a été soutenu à hauteur de 8 000 € en 2015. Une convention de partenariat avec la CRESS a permis de rassembler à travers diverses rencontres les élus, les habitants afin de leur expliquer ce qu'est l'ESS. Elle a également été l'occasion de réaliser une cartographie des structures ESS.

Le service a accompagné 15 projets ESS en 2015. La ville a également signé un Contrat Economique Sectoriel avec la Région et elle a participé à 3 comités Métropole de l'Economie Sociale et Solidaire.

En matière de création d'activité, le service a travaillé en 2015 à une meilleure articulation des acteurs de l'ante création (idée, amorçage, accompagnement, recherche de financements, immatriculation, incubateur) afin de prévenir les risques d'échecs des créateurs très importants sur la commune avec un taux d'échec à 3 ans de 2/3 des créateurs.



L'offre de service sur le suivi post création reste limitée et elle constitue également un des objectifs du service.

Les objectifs pour l'année 2015 ont été de :

- Amorcer le regroupement de l'ensemble des acteurs de la création au sein d'un même site;
- Développer un maillage plus étroit avec les centres

sociaux ;

- Favoriser la détection de projets et les accompagner.

Le service travaille en lien avec 16 structures d'accompagnement à la création d'activités intervenant sur le territoire : Service d'Amorçage de Projet, Adie, Elycoop, Pépinière Carco, Planète Adam, RDI, CIDFF, CCI, Pôle Emploi, URSCOP, Alter Incub, RDI, CMA, Cabestan, ICRE BTP, ADL. Cinq structures d'accompagnement à la création sont financées par la ville : Adie, Elycoop, Pépinière Carco, RDI (85 000 € hors Service d'Amorçage de Projet). Le service économique a reçu environ 60 porteurs de projets.

Dans le domaine de l'emploi et de l'insertion, les objectifs pour l'année 2015 ont été de :

- Favoriser la mise à l'emploi et le développement de l'emploi pour contribuer à la baisse du nombre de chômeurs vaudais.
- Favoriser l'interaction et la coordination des acteurs de l'emploi et de l'insertion.
- Favoriser la complémentarité des actions des structures intervenant sur la commune.
- Rendre plus lisible l'offre de service auprès des entreprises (création d'1 poste de chargé de développement au sein de l'équipe GPV).
- Affirmer le rôle de coordination du PLIE sur l'insertion.

La commune accueille 15 structures de l'insertion par l'activité économique et 9 structures d'accompagnement socio professionnel. 7 structures sont financées par la Ville :

- CERTA (Accompagnement à l'emploi socio-professionnel) : 10 500 €.
- ECOLE 2e CHANCE (jeunes décrocheurs) : 150 000 €.
- IFRA (Référence de parcours insertion socio-professionnelle) : 3 500 €.
- MISSION LOCALE (Accueil information accompagnement des jeunes de -26 ans non scolarisés) : 377 580 €.
- RIB (rapprocher l'entreprise de l'insertion à Vaulx-en-Velin) : 25 800 €.
- SOLIDARITE SERVICES UNIS VERS L'EMPLOI (mise à disposition de personnel et accompagnement socio professionnel) : marchés de service et subvention de 4 500 €.
- PLIE UNI-EST (animation locale et gestion du dispositif PLIE sur Vaulx-en-Velin) : 56 000 €.

➔ Les Espaces publics et la proximité

La Direction des espaces publics intervient dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie des habitants. Les missions sont diverses et recouvrent le nettoyage, l'entretien des plantations, des aires de jeux, des terrains de sport, ainsi que l'embellissement de la Ville. Ces travaux sont réalisés pour partie en régie (165 sites), et pour partie par des entreprises extérieures (60 sites). La direction pilote également les travaux d'aménagements des espaces publics communaux (Parc du château ouvert en 2015, jardin astronomique par exemple) et suit pour le compte de la ville les projets d'aménagement métropolitains (ZAC de la Grappinière et Hôtel de ville, PAE Tase, boulevard urbain est...).



Enfin, elle assure la rédaction des arrêtés de circulation et de stationnement (plus de 600 par an). Il faut noter que l'application de la convention passée avec la Métropole, désormais compétente pour certains de ces arrêtés, en a rendu la production beaucoup plus complexe.

La direction intervient également dans le domaine de l'éclairage public, tant pour assurer le fonctionnement des installations existantes que pour en créer de nouvelles. En effet, les opérations d'aménagement ou de réaménagement urbain engendrent une augmentation du patrimoine éclairage public. Dans le cadre des opérations d'aménagement réalisées sous maîtrise d'ouvrage unique, l'entretien des installations débute 4 ans après la remise des ouvrages à la Ville, coïncidant à la durée de vie d'une lampe. En revanche, la prise en charge de la consommation est immédiate. Les sites pris en charge en 2015 sont les suivants : Lakanal, Berthelot 1ère tranche, Lavoisier, la Digue, Ilot Tarvel 1ère tranche, aménagements divers, Berthelot 2è tranche, PAE Tase 1ère tranche. Cela représente environ 103 points de feux supplémentaires, soit une augmentation de 13,9 %. Pour mémoire, le nombre total de points lumineux entretenus en 2008 était de 7 443. Il est aujourd'hui de 8 014.

Le service éclairage public intervient dans deux autres domaines :

- La réponse aux besoins de branchements électriques pour les festivités
- La réponse aux DICT (demandes d'intention de commencement de travaux) qui concerne les 3 réseaux dont la ville est concessionnaire : éclairage public, vidéo protection, fibre optique.

La propreté et la qualité des espaces publics, qu'ils appartiennent à la Métropole ou à la ville, et le bon fonctionnement de

l'éclairage public, sont les principaux sujets de réclamation des citoyens. La commune a donc étoffé en 2015 son pôle de proximité pour mieux répondre à cette demande. Ce service complète celui mis en place par la Métropole avec l'outil Greco. En 2015, 1519 dysfonctionnements ont ainsi été signalés à la commune.



➔ Hygiène, Santé et Salubrité publiques

Le principal rôle de la commune dans ce domaine relève du volet prévention qui s'avère indispensable. Il permet d'informer, de sensibiliser les habitants afin de les rendre acteurs de leur cadre de vie.

Par conséquent, ce travail en amont permet un équilibre et une efficacité des interventions. Voici quelques exemples :

- Chikungunya
- Ambrosie : le signalement de l'ambrosie est plus accessible grâce à une plateforme interactive sur internet ou par téléphone. Il requiert un travail conséquent de contrôle et de suivi de la part du service.
- Jet de déchets : la propreté de la ville nécessite également un travail pédagogique sur la question de la déchetterie et de son accès est mené.
- Dépôt de nourriture sur la voie publique.
- Infestation dans les groupes scolaires.

Dans le cadre de la Charte de Bon Voisinage, une campagne sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans les logements a été insérée en 2015.

Par ailleurs, la Ville est en relation avec différents partenaires afin d'établir des diagnostics partagés de sorte à ce que les interventions soient coordonnées notamment dans le cadre de la dératisation avec la Métropole ou encore un travail avec les bailleurs, le GPV et les agents de résidence sur l'amélioration du cadre de vie.



La ville a aussi pour mission l'entretien du patrimoine, elle intervient dans le cadre de la prévention du risque de légionellose, la dératisation-désinsectisation, l'entretien des défibrillateurs pour maintenir une qualité d'accueil du public et une bonne hygiène au sein des équipements de la ville, soit 60 établissements concernés.

Les questions d'environnement sont également traitées : sur le plan curatif avec des

interventions de dépigeonnisation, de démoustication, lutte contre les chenilles



professionnaires. Ce sont ainsi 100 personnes qui ont participé à diverses opérations « *Ma fenêtre n'est pas une poubelle* », « *Mon immeuble n'est pas un restau pour animaux* ».

Par ailleurs, l'atelier Santé ville est une démarche qui vise à réduire les inégalités de santé sur le territoire en mettant en œuvre des axes de prévention, de promotion et d'éducation à la santé.

La lutte contre le diabète, l'obésité et le surpoids : au total 750 personnes touchées contre 702 en 2014. Comparatif 2015 / 2014 :

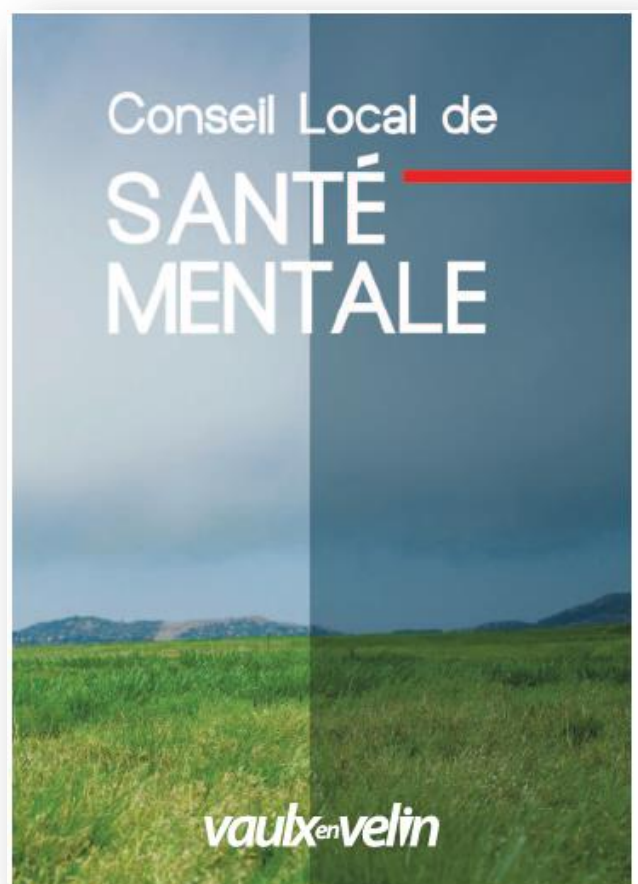
- Point Information Diabète Obésité Surpoids : 65 / 87
- Rencontres collectives : 338 / 270
- Atelier cuisine et santé : 104 / 136
- Atelier marche douce : 223 / 201
- Parcours de Soins Coordonnés Diabète 20 / 8

➔ La santé mentale SISM en lien avec le CLSM

La question fondamentale de la destigmatisation est un travail long et les micros projets sont à multiplier. Concernant la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale, la ville a participé au travail de la Métropole qui propose la création d'un Conseil métropolitain de santé.

La Ville a réalisé plusieurs évènements sur les enjeux de santé :

- Le bien-être : 21 actions, 265 participants qui ont connu un franc succès faisant écho à des situations de vie en grande difficulté.
- Collecte de sang auprès des agents municipaux.
- Santé bucco-dentaire : Vaux-en-Velin site pilote pour les femmes enceintes ; 8 professionnelles de santé ont participé au travail de sensibilisation.



La Sécurité et la Tranquillité Publique constituent une préoccupation majeure pour la municipalité.

L'année 2015 a été marquée par la signature du Plan Local de Prévention de la Délinquance et le lancement du programme de modernisation et d'extension du parc de vidéosurveillance de la Ville avec la réalisation de la phase d'étude et de concertation avec les représentants des Conseils de Quartier.

La campagne de sensibilisation et de verbalisation du stationnement illégal initiée en 2014 a été poursuivie en 2015. Sur le plan de la Sécurité Routière, les agents de la Police Municipale ont été dotés de jumelles de contrôle de vitesse. Des actions préventives et pédagogiques ont également eu lieu dans les écoles.

Un diagnostic sur la sécurisation des bâtiments municipaux est également conduit, en vue d'améliorer la sécurité pour les personnels et les usagers des différents sites.

Parallèlement, a été lancée la restructuration de la Direction Prévention-Sécurité avec pour objectif d'approfondir la coordination avec la Police nationale et les services de l'Etat et d'optimiser les actions de prévention/médiation, les interventions de la Police Municipale et de moderniser et développer le système de vidéo-protection.

La Municipalité a poursuivi aussi le recrutement de policiers municipaux et a décidé le recrutement de médiateurs supplémentaires.

Les PV Electroniques



Le PV électronique a été mis en place dans la collectivité en décembre 2015.

Le système est parfaitement opérationnel, et consiste pour l'agent assermenté à saisir sur un appareil électronique les informations relatives à l'infraction, qui seront ensuite transmises automatiquement au centre de traitement situé à Rennes. Le gain de temps pour les agents est appréciable, ainsi que

la réception au domicile d'un document imprimé parfaitement lisible pour le contrevenant.

La Police Municipale

Les recrutements de nouveaux agents de police municipale est un processus long.

Les candidatures sont essentiellement celles de gendarmes adjoints souhaitant intégrer la police municipale, et celles de lauréats du concours qui doivent trouver une première affectation. Or tous ces candidats doivent suivre une formation d'intégration de 6 mois avant de pouvoir prendre leur poste.



Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance

Ce plan, a été signé le 19 janvier 2015 par la Députée-Maire, le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, le Procureur de la République de Lyon, le Président du TGI de Lyon, le Président de la Métropole de Lyon, le Directeur académique des services de l'Education nationale.



Il reprend les 3 axes de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance, et prévoit la mise en place d'actions pour 2015-2017 :

Actions en direction des jeunes exposés à la délinquance de 12 à 25 ans

Ciblage des jeunes : création d'une Commission de Suivi Individuel sur la ZSP, mise en place du rappel à l'ordre (pas de prévention primaire),

Remobilisation pour prévenir le basculement dans la délinquance (lutte contre les violences, "parcours-citoyen", chantiers éducatifs, prise en charge globale),

Prévention de la récidive (mesures de réparations, aide à la santé, au logement, à l'emploi, l'accès au droit, chantiers d'insertion).

Aide aux victimes

En faveur des victimes (permanences à la Maison de justices et du Droit, Intervenant social au commissariat),

En direction des auteurs (actions pédagogiques, actions de responsabilisation, actions spécifiques en direction du conjoint violent).

Amélioration de la tranquillité publique

Prévention situationnelle (action sur l'urbanisme, développement de la vidéo-protection),

Présence humaine dans l'espace public (développement de la police municipale, de la médiation sociale).

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance s'est réuni en formation plénière le 8 octobre 2015.

Le constat de l'efficacité du partenariat a été fait et la Députée-Maire a rappelé que parmi les priorités figuraient la volonté de développer la police municipale ainsi que la prévention situationnelle (notamment la vidéo protection).

Les axes du Plan Local d'Actions de Prévention de la Délinquance ont été présentés, avec décision de solliciter des subventions du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) afférentes.

Le protocole de mise en place du Rappel à l'ordre a été signé entre la Députée-Maire et le Procureur de la République.





La modernisation des services aux usagers

La modernisation des services aux usagers est un des axes du mandat. Au-delà de la simplification des démarches, ceci vise une accessibilité accrue des services. Il s'agit également pour la collectivité de garantir la sécurisation juridique de ses relations contractuelles.

Les démarches liées à l'état civil

Il s'agit d'un des cœurs de compétence de la mairie, service à la population par nature, le service état civil a enregistré en 2015, 1 233 actes de naissance, 171 cérémonies de mariage, 322 actes de décès, 595 naissances extérieures enregistrées et 454 livrets de famille remis. 10 guichets d'accueil dont 2 stations biométriques sont à la disposition des usagers.

Sur les documents d'identité et de voyage, les données sont les suivantes: 3188 dossiers instruits pour des cartes d'identité, 3010 pièces retirées, 2662 dossiers instruits pour des passeports, 2637 pièces retirées et 1573 dossiers instruits pour des attestations d'accueil, 1551 pièces retirées.

Pour le recensement partiel de la population, ce sont 10 agents recenseurs qui ont été mobilisés, 1446 logements recensés, ce qui représente 3 480 personnes et 558 jeunes inscrits pour le recensement militaire.

Sur les cimetières de la ville, il y a eu, en 2015, 158 inhumations, 44 reprises administratives et 729 autorisations funéraires délivrées.

Ces démarches sont diverses et essentielles pour l'ensemble des habitants de la ville. Il est ainsi envisagé d'élargir les plages horaires de la mairie du centre-ville au samedi matin, et de mettre en place des permanences au niveau de la mairie annexe du sud.

Les services en ligne pour les usagers

Concernant les services en ligne, ce sont 48,33% des paiements (restauration scolaire, centres de loisirs) qui ont été réalisés par internet en 2015 ; 52,74% des demandes distantes d'actes effectuées là aussi par internet (soit 15,65% des demandes totales). Il est désormais possible de s'inscrire au centre de loisirs et de mener à bien l'inscription scolaire des enfants sur internet.

L'année 2015 a également été celle de la mise en place de la médiathèque numérique. Notons également que l'ensemble des conseils municipaux sont désormais retransmis en ligne et en direct.

Plus largement, le déploiement du numérique sur la ville s'est particulièrement développé, avec la mise en place des TNI à l'école Beauverie, la phase opérationnelle de déploiement de la fibre optique, ainsi que la préparation intégration de l'aménagement numérique dans le PLU-H.

Cette démarche passe également par la formation du personnel ; ainsi, 22 sessions ont été organisées sur l'année, soit 120 agents formés sur des logiciels métiers et des logiciels de base. De plus, de nouveaux usages internes ont été développés (tablettes, outils de mobilité, etc...).

➔ L'accessibilité aux services

Outre le développement des accès et des pratiques en lien avec le développement du numérique, la ville a déposé son dossier d'agenda d'accessibilité (AD'AP) en préfecture le 23 septembre 2015.

Celui-ci établit l'ensemble des travaux d'accessibilité à effectuer sur 78 bâtiments municipaux entre 2016 et 2024. Le volume financier de ces travaux a été estimé à 5,9 millions d'euros au total, pour des modifications allant de la signalétique extérieure à la mise en place d'ascenseurs sur certains groupes scolaires. Cette démarche doit permettre de rendre l'intégralité des bâtiments municipaux accessibles à l'ensemble des habitants sans exception.



➔ L'accès à la commande publique et la sécurisation des actes

Le service marché public est un acteur indispensable à la réalisation des projets de politique publique et il intervient en support auprès de l'ensemble des services opérationnels. En 2015, le service a conclu 108 marchés publics dont 65 marchés de

travaux et 43 marchés de fournitures/services. La démarche de mise en concurrence systématique des différents prestataires s'est développée, et a été poursuivie en 2016 avec l'adoption d'un nouveau règlement de la commande publique.

Celui-ci vise à favoriser l'allotissement, la mise en concurrence au premier euro, et les orientations en matière de développement durable (clauses spécifiques dans les marchés de travaux, mais aussi de prestations intellectuelles), et d'insertion professionnelle (clauses d'insertion notamment).

Par ailleurs, la Ville a développé le conventionnement systématique en matière d'occupation des locaux, et a mis en place un document unique pour les demandes de subventions. Ceci afin de clarifier et sécuriser les partenariats et les actions de la ville en faveur du monde associatif.



La modernisation des services aux usagers

Les ressources humaines et la réorganisation de l'administration

La Direction des ressources humaines édite 1 563 bulletins de paie en moyenne par mois (tout organisme et statut confondus) et a produit 2154 contrats ou arrêtés de recrutement concernant les non-titulaires (auxquels il convient d'ajouter les courriers d'accompagnement). Parallèlement, elle a géré 1238 actes relatifs à des situations administratives nouvelles pour les agents titulaires (échelon, temps partiel, congé parental, disponibilité d'office, disponibilité pour convenance personnel, détachement,

Cette direction intervient au quotidien auprès des services dans le travail actuellement en cours de réorganisation de l'administration : mise en place de jury de recrutement, formations... En 2015, il faut noter la mise en place de l'entretien professionnel qui a concerné l'ensemble du personnel communal. 144 encadrants sont partis en formation.

L'administration générale et le contrôle des actes administratifs

Le secrétariat général assure l'acheminement du courrier et des parapheurs entre les services de la Ville. Depuis le mois d'avril 2014, il a procédé à l'enregistrement de 10 625 courriers réceptionnés à l'Hôtel de Ville ou sur l'adresse mail de la Direction de la Communication, au moyen d'un logiciel suivi du courrier. Le secrétariat général se charge de l'affranchissement des courriers pour l'ensemble des services. Depuis avril 2014, il a été procédé à l'affranchissement de 119 707 envois postaux (affranchissement sur la machine mairie) pour un coût de 97 759 € pour l'année (hors envoi en nombre qui représente 32 000 €) soit un coût global de 129 759 €.

Le secrétariat général rédige un certain nombre d'actes pris par la Collectivité et en contrôle leur régularité, ainsi ce sont : 10 arrêtés qui ont été pris dans le cadre des dérogations collectives à la règle du repos dominical accordées par le Maire pour les commerçants exerçant la même activité dans la Commune ; 86 arrêtés ou décisions pris pour les manifestations diverses dans le cadre de l'occupation du domaine public (manifestations festives, commerciales, sportives, vide greniers...); 307 actes envoyés en Préfecture pour le contrôle de légalité hormis les délibérations (il s'agit essentiellement de conventions financières, conventions de partenariat, arrêtés de pouvoirs de police du Maire, délégations de signature et de fonctions des élus municipaux, délégations de fonction d'officier d'état civil à un agent territorial, mises à disposition de locaux...).

Il a par ailleurs assuré l'organisation et le suivi de 10 Conseils Municipaux en 2015.



➔ Les partenariats

Le développement de partenariats s'inscrit dans la stratégie de développement économique, culturel et social de la ville. Il vise à la fois à renforcer l'attractivité du territoire mais également à promouvoir les potentiels de notre commune et de ses habitants.

Une démarche structurée est engagée dont l'objectif est de rassembler autour de la ville un réseau de partenaires partageant ses valeurs et contribuant au développement territorial.

En 2015, la ville a signé une convention avec l'université Lyon1 afin de promouvoir la culture scientifique et les collaborations entre le planétarium et l'Université. Le tir laser entre la colline de Fourvière et notre ville fût l'occasion d'illustrer cette synergie.

Un partenariat avec l'Olympique Lyonnais a également été initié. Cela s'est notamment traduit par l'accueil par l'OL d'élèves scolarisé en 3^{ème} dans les collèges de la ville à l'occasion de leur stage de découverte. Cette initiative sera bien-sûr renouvelée et étendue à d'autres partenaires.

Les actions se poursuivent et se développent en 2016. Plusieurs conventions de partenariats sont actuellement en cours de finalisation.

➔ Le corridor universitaire et le tramway

Les nouvelles orientations données par la Ville de Vaulx-en-Velin portent la valorisation d'un pôle universitaire métropolitain dans le domaine scientifique avec la création d'un corridor universitaire complémentaire de l'offre existante (approche filières métiers) et permettant de satisfaire de nouveaux besoins insuffisamment couverts (ex : cursus court professionnalisant).

Cette polarité universitaire et la desserte du territoire Grande Ile par un tramway permettraient à terme de connecter les campus vaudais





(ENTPE/ENSAL/Activités de recherche du Planétarium) et villeurbannais (pôle de la Doua).

Ce projet est travaillé en partenariat avec les écoles du campus vaudais et l'ensemble des acteurs concernés (Etat, collectivités, acteurs de l'enseignement et du monde économique).

Le pacte de cohérence métropolitain

Le Pacte de cohérence métropolitain propose une stratégie de délégation de compétences entre la Métropole de Lyon et les communes situées sur son territoire.

La préparation de ce protocole a mobilisé, en 2015, les communes sur divers groupes de travail animés par la Métropole. Ce document fixe les objectifs de collaborations entre les communes et la métropole sur des thématiques déclinées dans 21 propositions.

Le projet de pacte de cohérence métropolitain été présenté et adopté en conseil municipal le 5 novembre 2015 (délibération n° 15110384 : Projet de Pacte de cohérence Métropolitain 2015-2020). Il a ensuite été adopté par le conseil de la Métropole le 10 décembre 2015.

En 2016, l'équipe municipale et les services municipaux ont travaillé afin d'identifier parmi 21 propositions celles porteuses d'enjeux forts pour la commune de Vaux-en-Velin et constitutives d'un engagement réciproque entre la Métropole et notre Ville.